Schilo
Découvrir Jésus

FICHE D'ÉTUDE BIBLIQUE

PLA006 · LES DIX PLAIES D'EGYPTE

La cinquième plaie d’Égypte : la mort du bétail

La cinquième plaie d’Égypte marque une nouvelle étape dans la confrontation entre l’Éternel et Pharaon. Après avoir frappé les eaux, envahi le pays de grenouilles,…

EN BREF

La cinquième plaie d'Égypte frappe le bétail, impactant gravement l'économie égyptienne. Elle établit une distinction divine, épargnant les animaux d'Israël. Pharaon persiste dans son refus de libérer le peuple malgré cet avertissement, illustrant l'endurcissement de son cœur et la puissance divine.

LECTURE	RÉFÉRENCES	LIVRES CITÉS	NIVEAU
225 min	227	22	Moyen

PUBLIC	PUBLIÉE	MISE À JOUR
Intermédiaire	09/11/2026	09/11/2026

CLASSEMENT

THÈME	Exode et confrontation avec Pharaon
THÈME	Histoire biblique
SÉRIE	Plaies d'Égypte

PERSONNAGES
Moïse · Pharaon · Aaron

LIEUX
Égypte · Gosen

PÉRIODES
période de l'Exode

MOTS-CLÉS
plaies · Égypte · bétail · Pharaon · jugement · Israël

NOTIONS
souveraineté divine · distinction divine · jugement

RÉFÉRENCES BIBLIQUES
Ex 9,1-7 · Ex 7,14-24 · Ex 8,12-15 · Ex 11,7 · Ex 12,12-13

SOURCE
https://schilo.org/pla006-la-cinquieme-plaie-degypte-la-mort-du-betail-academique/

EXPORTÉE LE
09/11/2026

DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

Introduction générale 3
1. Le texte biblique et son contexte 5
2. La description du fléau : une mortalité massive du bétail égyptien 14
2.9. Synthèse : les caractéristiques distinctives de la cinquième plaie 19
3. La portée théologique de la cinquième plaie 19
4. Symbolisme et résonances bibliques de la cinquième plaie 28
4.10. Synthèse des principales correspondances bibliques 35
5. La réaction de Pharaon : l'endurcissement malgré l'évidence 36
5.10. Synthèse : les enseignements de l'endurcissement de Pharaon 42
6. Échos prophétiques et apocalyptiques de la cinquième plaie 44
6.10. Tableau comparatif : Exode, discours prophétique et Apocalypse 51
7. Commentaire : la cinquième plaie dans la progression des jugements d'Égypte 53
8. Conclusion générale - La cinquième plaie : la souveraineté de Dieu sur la vie et les richesses ... 58
Lexique 62

RÉSUMÉ

Cet article explore la cinquième plaie d'Égypte : la mort du bétail. Cet événement, relaté dans le livre de l'Exode, marque une étape clé dans la confrontation entre Dieu et Pharaon. Après avoir transformé l'eau du Nil en sang, envoyé des grenouilles, des insectes et des mouches pour tourmenter les Égyptiens, Dieu cible maintenant une des richesses principales de l'Égypte antique : son bétail. Ce fléau impacte fortement l'économie, l'agriculture, et le transport égyptien. Contrairement aux plaies précédentes qui perturbaient surtout les conditions de vie, celle-ci génère une perte économique directe et perturbe le fonctionnement du royaume. Un aspect notable de cette plaie est la distinction faite entre les animaux des Égyptiens, qui sont anéantis, et ceux des Israélites, épargnés, soulignant la protection divine et l'alliance de Dieu avec Israël. La persistance de Pharaon à refuser la libération des Israélites, malgré les désastres successifs, met en lumière l'endurcissement de son cœur et la volonté de Dieu d'affirmer sa souveraineté à travers ces jugements progressifs. Cette suite de plaies augmente en intensité, culminant avec la dernière plaie, mais à chaque étape, l'opposition de Pharaon demeure, illustrant une confrontation entre autorité divine et humaine.

Introduction générale

La cinquième plaie d’Égypte marque une nouvelle étape dans la confrontation entre l’Éternel et Pharaon. Après avoir frappé les eaux, envahi le pays de grenouilles, fait surgir des insectes de la poussière et envoyé des nuées de mouches, Dieu atteint désormais l’une des principales richesses de l’Égypte : son bétail. Ce jugement touche directement l’économie, l’agriculture, les transports et certaines représentations religieuses du royaume. Mais il révèle également une distinction fondamentale : tandis que les troupeaux des Égyptiens sont frappés, ceux des Israélites sont préservés. Malgré cette manifestation vérifiable de la puissance divine, Pharaon persiste dans son refus de libérer Israël.

1. Une nouvelle étape dans la confrontation entre Dieu et Pharaon

Les quatre premières plaies ont progressivement révélé la souveraineté de l’Éternel sur les éléments naturels et les puissances auxquelles l’Égypte attribuait une dimension religieuse.

L’eau du Nil, source essentielle de la prospérité du pays, a été changée en sang (Exode 7.14-24). Les grenouilles ont envahi les habitations et jusqu'au palais royal (Exode 7.25.11). La poussière du sol a produit des insectes qui ont tourmenté les hommes et les animaux (Exode 8.12-15). Enfin, des nuées de mouches ont ravagé les maisons et le territoire égyptiens, tandis que la région de Gosen était préservée (Exode 8.16-28).

Ces événements ne constituent pas une simple succession de catastrophes naturelles. Dans le récit biblique, ils sont présentés comme des interventions divines annoncées par Moïse et Aaron, destinées à contraindre Pharaon à reconnaître l'autorité de l'Éternel.

Leur finalité est exprimée à plusieurs reprises :

« Laisse aller mon peuple, afin qu'il me serve. » (Exode 9.1)

Cette demande dépasse la seule libération politique des Israélites. Elle concerne leur liberté d'adorer le Dieu de leurs pères et d'accomplir la vocation qui leur a été confiée.

La confrontation oppose ainsi deux prétentions à l'autorité : celle de Pharaon, qui considère les Hébreux comme une main-d'œuvre soumise à son pouvoir, et celle de l'Éternel, qui revendique Israël comme son peuple.

Dès le commencement de sa mission, Moïse avait reçu cette déclaration :

« Israël est mon fils, mon premier-né. » (Exode 4.22)

La libération d'Israël est donc présentée comme l'exercice d'un droit divin sur un peuple appartenant à Dieu.

2. Du bouleversement de l'environnement à l'atteinte des richesses

Les premières plaies avaient principalement perturbé les conditions de vie des Égyptiens. La cinquième introduit une dimension économique particulièrement importante.

Dans l'Égypte ancienne, les animaux domestiques remplissaient plusieurs fonctions essentielles.

Les bovins intervenaient dans les travaux agricoles, notamment le labour, et représentaient une richesse importante. Les ânes étaient utilisés pour le transport des marchandises. Les chevaux occupaient une place particulière dans les activités militaires et dans le prestige de la monarchie. Les ovins et les caprins

fournissaient de la viande, du lait, des peaux et des produits destinés aux échanges ou aux pratiques cultuelles.

Les chameaux figurent également dans l'énumération biblique d'Exode 9.3. Leur mention doit être examinée avec prudence dans une perspective historique, car leur place dans l'économie égyptienne a varié selon les époques et demeure discutée pour les périodes anciennes.

La mort d'une partie importante de ces animaux pouvait entraîner des conséquences considérables : diminution des ressources alimentaires, perturbation des activités agricoles, pertes commerciales et affaiblissement des capacités de transport.

La cinquième plaie frappe donc une richesse vivante, indispensable au fonctionnement du royaume.

Elle manifeste que la prospérité de l'Égypte ne constitue pas une garantie contre le jugement divin.

Cette perspective rejoint un principe fréquemment exprimé dans les Écritures : les ressources matérielles et la puissance humaine ne peuvent assurer une sécurité absolue indépendamment de Dieu (Psaume 20.8 ; Psaume 33.16-17 ; Proverbes 11.28).

3. Une distinction annoncée entre Israël et l'Égypte

L'un des éléments les plus significatifs de la cinquième plaie est l'annonce explicite d'une distinction entre les animaux appartenant aux Égyptiens et ceux des Israélites.

Cette distinction avait déjà été affirmée lors de la quatrième plaie :

« Je distinguerai, en ce jour-là, le pays de Gosen, où habite mon peuple. » (Exode 8.18)

Avec la cinquième plaie, la protection divine concerne directement les troupeaux.

Exode 9.4 annonce qu'aucun animal appartenant aux enfants d'Israël ne mourra du fléau.

La séparation ne repose donc pas simplement sur une différence géographique. Elle concerne également l'appartenance des animaux à l'un ou l'autre peuple.

Cette précision revêt une portée théologique majeure.

Dieu ne se contente pas de manifester sa puissance par un jugement général. Il démontre sa capacité à déterminer les limites de son intervention.

La distinction entre Israël et l'Égypte souligne ainsi que le jugement divin n'est ni aveugle ni incontrôlé.

Cette protection particulière s'inscrit dans la fidélité de Dieu à l'alliance conclue avec Abraham, Isaac et Jacob (Genèse 17.7-8 ; Exode 2.24 ; Exode 6.4-8).

Elle annonce également un thème qui prendra toute son importance lors de la dixième plaie : la distinction entre les maisons protégées et celles qui subiront le jugement (Exode 11.7 ; Exode 12.12-13).

Il convient cependant de distinguer les deux situations. Dans la cinquième plaie, la préservation des troupeaux israélites est directement annoncée par Dieu. Lors de la Pâque, la protection des maisons est associée à l'obéissance aux prescriptions concernant le sang de l'agneau.

Ces deux épisodes présentent une même souveraineté divine, mais selon des modalités différentes.

4. La cinquième plaie dans la progression des dix jugements

Le récit des dix plaies présente une progression dans laquelle les manifestations de la puissance divine

deviennent de plus en plus graves.

ORDRE	PLAIE	RÉFÉRENCE BIBLIQUE
1	Les eaux changées en sang	Exode 7.14-24
2	L'invasion des grenouilles	Exode 7.25-8.11
3	Les insectes issus de la poussière	Exode 8.12-15
4	Les nuées de mouches	Exode 8.16-28
5	La mort du bétail	Exode 9.1-7
6	Les ulcères	Exode 9.8-12
7	La grêle accompagnée de feu	Exode 9.13-35
8	L'invasion des sauterelles	Exode 10.1-20
9	Les ténèbres	Exode 10.21-29
10	La mort des premiers-nés	Exode 11.1-10 ; Exode 12.29-36

Cette succession permet de constater plusieurs évolutions.

Les premiers fléaux affectent principalement l'environnement et les conditions de vie. La cinquième plaie provoque une mortalité animale particulièrement grave. La sixième atteint directement la santé des hommes et des bêtes. Les plaies suivantes entraînent des destructions agricoles et plongent le pays dans les ténèbres, avant le jugement final des premiers-nés.

Il serait toutefois excessif d'affirmer que chaque plaie est systématiquement plus grave que la précédente selon un critère unique. Le récit met plutôt en évidence une intensification générale des jugements, accompagnée d'avertissements et de manifestations répétées de la patience divine.

Cette progression révèle également l'endurcissement persistant de Pharaon.

Chaque nouvelle intervention lui offre une occasion de reconnaître l'autorité de l'Éternel, mais son refus prolonge la confrontation.

La cinquième plaie occupe ainsi une place importante : elle montre que même la destruction d'une richesse économique fondamentale ne suffit pas à provoquer la soumission du souverain égyptien.

1. Le texte biblique et son contexte

Le récit d'Exode 9.1-7 présente une intervention divine annoncée, précisément datée et accompagnée d'un signe distinctif. Moïse doit transmettre à Pharaon l'ordre de libérer Israël. En cas de refus, une mortalité sévère frappera les troupeaux égyptiens. Le jugement survient au moment fixé, tandis que les animaux des Israélites sont préservés. Pharaon fait vérifier cette distinction, mais refuse néanmoins de laisser partir le peuple.

1.1. Le passage central : Exode 9.1-7

Le récit de la cinquième plaie se compose de quatre mouvements principaux.

Le premier correspond à l'ordre divin transmis à Moïse (Exode 9.1).

Le deuxième présente l'avertissement adressé à Pharaon, la désignation des animaux concernés et

l'annonce de la distinction entre les troupeaux (Exode 9.2-4).

Le troisième précise le moment fixé par Dieu et rapporte l'accomplissement du jugement (Exode 9.5-6).

Enfin, le quatrième décrit la vérification ordonnée par Pharaon et son refus persistant de libérer Israël (Exode 9.7).

Cette construction souligne la correspondance entre la parole annoncée et l'événement accompli.

Le récit ne présente pas une catastrophe interprétée après coup comme un jugement. Il affirme au contraire que l'événement a été annoncé à l'avance, avec une indication temporelle précise et un critère permettant d'en constater le caractère particulier.

1.2. La répétition de l'ordre divin

Exode 9.1 reprend la formule déjà utilisée lors des précédentes confrontations :

« Ainsi parle l'Éternel, le Dieu des Hébreux : Laisse aller mon peuple, afin qu'il me serve. »

Cette répétition constitue l'un des fils conducteurs du récit de l'Exode.

La demande divine demeure inchangée, malgré les refus successifs de Pharaon.

L'expression « le Dieu des Hébreux » rappelle que l'Éternel se présente comme le Dieu du peuple soumis à l'esclavage.

La formule « mon peuple » affirme une relation d'appartenance qui précède et dépasse la domination politique de l'Égypte.

Enfin, l'expression « afin qu'il me serve » révèle la finalité religieuse de la libération.

Le verbe hébreu ʿābad peut désigner le travail, le service ou le culte selon son contexte. Cette richesse de sens est particulièrement significative dans le livre de l'Exode.

Israël est contraint de servir Pharaon dans des conditions d'oppression (Exode 1.13-14), mais Dieu demande sa libération afin qu'il puisse le servir librement.

Le récit oppose ainsi deux formes de service : celui imposé par l'esclavage et celui rendu à Dieu dans le cadre de l'alliance.

La délivrance d'Israël ne consiste donc pas seulement à sortir d'Égypte. Elle implique un changement fondamental d'autorité et de vocation.

1.3. L'avertissement conditionnel adressé à Pharaon

L'annonce de la cinquième plaie commence par une condition :

« Si tu refuses de le laisser aller, et si tu le retiens encore… » (Exode 9.2)

Cette formulation souligne la responsabilité personnelle de Pharaon.

Le jugement annoncé n'intervient pas sans avertissement. Le souverain connaît la demande divine et les conséquences de son refus.

Le verbe « retenir » exprime la volonté persistante de maintenir Israël sous domination.

Pharaon ne se contente pas de différer une décision. Il s'oppose à une parole dont les précédentes plaies ont déjà manifesté l'autorité.

La patience divine apparaît dans la répétition des avertissements. Avant que le jugement ne s'accomplisse, Pharaon reçoit encore l'occasion de renoncer à son opposition.

Cette manière d'agir correspond à un principe que l'on retrouve dans d'autres passages bibliques : Dieu avertit avant de juger et appelle les hommes à abandonner leur mauvaise conduite (Jérémie 18.7-8 ; Ezéchiel 18.23 ; Ezéchiel 33.11).

La cinquième plaie manifeste ainsi simultanément la justice divine et la responsabilité humaine.

1.4. La main de l'Éternel : une intervention directe

Exode 9.3 annonce que la main de l'Éternel frappera les troupeaux égyptiens.

Dans le langage biblique, la main de Dieu représente fréquemment sa puissance agissante.

Elle peut désigner son intervention créatrice, sa protection, sa délivrance ou son jugement.

Dans le récit de l'Exode, cette expression possède une importance particulière.

Dieu avait annoncé à Moïse :

« J'étendrai ma main, et je frapperai l'Égypte par toutes sortes de prodiges. » (Exode 3.20)

La cinquième plaie constitue un nouvel accomplissement de cette déclaration.

Contrairement à certains fléaux précédents, le récit ne mentionne ici aucun geste particulier accompli par Moïse ou Aaron avec le bâton.

L'accent porte directement sur l'action souveraine de l'Éternel.

Cette présentation rappelle que Moïse n'est pas la source de la puissance manifestée. Il en est le messager.

Le jugement ne dépend ni d'une capacité humaine ni d'une technique religieuse. Il procède de la volonté divine.

La mort du bétail devient ainsi un signe de l'autorité de Dieu sur la vie animale, sur les ressources du royaume et sur le déroulement des événements.

La confrontation avec Pharaon révèle progressivement que le souverain égyptien ne possède aucune autorité capable de s'opposer durablement à celle de l'Éternel.

1.5. Les animaux concernés par la cinquième plaie

Exode 9.3 précise les différentes catégories d'animaux menacées par le jugement divin :

« Voici, la main de l'Éternel sera sur tes troupeaux qui sont dans les champs, sur les chevaux, sur les ânes, sur les chameaux, sur les bœufs et sur les brebis ; il y aura une mortalité très grande. »

Cette énumération présente une importance économique, sociale et religieuse considérable.

Les animaux mentionnés ne constituent pas un ensemble secondaire dans la société égyptienne. Ils participent directement à son fonctionnement et à sa prospérité.

Les chevaux occupent une place importante dans la puissance militaire et le prestige royal. Introduits et développés en Égypte au cours du deuxième millénaire avant notre ère, ils sont particulièrement associés aux chars de guerre, dont l'utilisation devient caractéristique de l'armée égyptienne du Nouvel Empire.

Leur importance apparaît notamment dans les représentations militaires des pharaons, où les chars tirés par des chevaux symbolisent la rapidité, la puissance et la supériorité du souverain.

Les ânes jouent un rôle essentiel dans les transports terrestres. Ils permettent l'acheminement des marchandises, des récoltes et des matériaux. Leur disparition pouvait désorganiser les échanges et compliquer les déplacements.

Les chameaux sont également mentionnés dans le texte biblique. Leur présence dans cette liste soulève une question historique, car leur utilisation régulière en Égypte est surtout bien attestée à des périodes plus tardives. La mention biblique ne permet pas, à elle seule, de déterminer leur nombre ni leur importance économique à l'époque de l'Exode.

Les bovins représentent une richesse agricole majeure. Les bœufs sont employés pour le labour et certaines activités de traction. Les vaches fournissent du lait et participent à la reproduction des troupeaux.

Les bovins possèdent également une dimension religieuse particulière, notamment en raison des cultes associés au taureau Apis et à la déesse Hathor.

Les brebis, auxquelles peuvent être associés les autres petits ruminants présents dans les élevages égyptiens, fournissent différentes ressources : viande, lait, peaux et produits utilisés dans la vie quotidienne ou les pratiques cultuelles.

Le tableau suivant résume les principales fonctions de ces animaux.

ANIMAUX	FONCTIONS PRINCIPALES	CONSÉQUENCES POSSIBLES DE LEUR DISPARITION
Chevaux	Chars militaires, prestige royal, transports spécialisés	Affaiblissement des moyens militaires et des transports
Ânes	Transport des marchandises et des récoltes	Perturbation du commerce et des déplacements
Chameaux	Transport et déplacements, selon les périodes	Réduction des capacités de transport
Bœufs et vaches	Agriculture, alimentation, reproduction, richesse	Pertes agricoles, alimentaires et économiques
Brebis	Élevage, alimentation, produits animaux, sacrifices	Diminution des ressources domestiques et cultuelles

La cinquième plaie atteint ainsi plusieurs domaines essentiels de la société égyptienne.

Cependant, le texte biblique ne précise pas la proportion exacte des animaux touchés dans chaque catégorie. Il ne permet donc pas de calculer les pertes économiques ni d'affirmer que toutes les activités agricoles et militaires furent immédiatement paralysées.

L'objectif du récit est avant tout théologique : montrer que les richesses de l'Égypte demeurent soumises à l'autorité du Dieu d'Israël.

1.6. La précision géographique : les troupeaux dans les champs

Une expression d'Exode 9.3 mérite une attention particulière : les troupeaux concernés sont désignés comme étant « dans les champs ».

Cette indication devient essentielle lorsqu'on compare la cinquième plaie aux événements ultérieurs.

Exode 9.6 déclare que les troupeaux des Égyptiens furent frappés, tandis qu'aucun animal appartenant

aux Israélites ne mourut.

Pourtant, lors de la septième plaie, Dieu ordonne encore aux Égyptiens de mettre à l'abri leurs troupeaux :

« Fais mettre en sûreté tes troupeaux et tout ce qui est à toi dans les champs. » (Exode 9.19)

Le texte ajoute que certains serviteurs de Pharaon prirent cet avertissement au sérieux et firent rentrer leurs animaux dans les maisons, tandis que d'autres les laissèrent dans les champs (Exode 9.20-21).

Cette précision démontre que des animaux appartenant aux Égyptiens existaient encore après la cinquième plaie.

La question est donc de comprendre comment harmoniser ces passages sans introduire de contradiction dans le récit.

1.6.1. La portée de l'expression « tous les troupeaux »

Exode 9.6 affirme :

« Tous les troupeaux des Égyptiens périrent, et il ne périt pas une bête des troupeaux des enfants d'Israël. »

L'expression « tous les troupeaux » peut être comprise comme désignant l'ensemble des animaux concernés par le jugement annoncé.

Or, Exode 9.3 avait précisément mentionné les troupeaux « dans les champs ».

Il est donc possible de considérer que le terme « tous » renvoie à la totalité des animaux compris dans le champ d'application du fléau, et non nécessairement à chaque animal domestique présent sur l'ensemble du territoire égyptien.

Cette lecture respecte l'annonce initiale tout en tenant compte de la suite du récit.

Elle ne constitue cependant pas une précision explicitement formulée en Exode 9.6. Il s'agit d'une interprétation contextuelle destinée à expliquer la coexistence de deux affirmations bibliques : la mortalité massive du bétail lors de la cinquième plaie et la présence d'autres animaux lors des jugements suivants.

1.6.2. Les animaux conservés à l'abri

L'hypothèse selon laquelle certains animaux auraient été préservés parce qu'ils se trouvaient dans des bâtiments, des étables ou d'autres espaces protégés repose principalement sur la limitation exprimée en Exode 9.3.

Cette possibilité est cohérente avec les pratiques d'élevage, qui pouvaient comporter des animaux gardés à proximité des habitations ou dans des installations particulières.

Toutefois, Exode 9.1-7 ne précise pas directement que les animaux abrités furent épargnés.

Il convient donc de distinguer deux niveaux :

- La donnée explicite : le jugement est annoncé contre les troupeaux présents dans les champs, et les troupeaux israélites sont préservés.
- L'hypothèse d'harmonisation : des animaux égyptiens conservés hors des champs auraient échappé à la mortalité.

Cette distinction permet de défendre la cohérence du récit sans transformer une reconstruction

vraisemblable en affirmation biblique certaine.

1.6.3. La question des chevaux de l'armée égyptienne

La présence ultérieure de chevaux dans l'armée de Pharaon constitue un autre élément important.

Lors de la poursuite des Israélites, le livre de l'Exode mentionne les chars et les cavaliers égyptiens :

« Il prit six cents chars d'élite, et tous les chars de l'Égypte. » (Exode 14.7)

Exode 14.9 confirme que les Égyptiens poursuivirent Israël avec leurs chevaux, leurs chars et leurs cavaliers.

Il est donc nécessaire d'expliquer comment l'Égypte pouvait encore disposer de chevaux après la cinquième plaie.

Plusieurs possibilités peuvent être envisagées.

Une première hypothèse consiste à considérer que les chevaux affectés aux unités militaires étaient conservés dans des installations distinctes des troupeaux ordinaires présents dans les champs.

Une deuxième possibilité est que certains animaux aient été acquis ou rassemblés après le fléau. Le texte ne fournit toutefois aucune information permettant d'établir une telle reconstitution.

La première hypothèse paraît particulièrement compatible avec la précision d'Exode 9.3, sans pouvoir être démontrée directement.

Il faut également rappeler que les chevaux militaires ne sont pas explicitement exclus de la cinquième plaie. Leur éventuelle préservation dépend donc de leur situation au moment du jugement, selon cette interprétation.

L'existence de chevaux lors de la poursuite d'Israël ne suffit ainsi pas à établir une contradiction entre Exode 9 et Exode 14.

Elle invite plutôt à lire l'annonce de la cinquième plaie en tenant compte de ses précisions et de l'ensemble du récit.

1.7. La distinction entre les troupeaux d'Israël et ceux de l'Égypte

Exode 9.4 introduit une précision déterminante :

« L'Éternel distinguera entre les troupeaux d'Israël et les troupeaux des Égyptiens, et il ne périra rien de tout ce qui est aux enfants d'Israël. »

Cette déclaration constitue le centre théologique du récit.

Le jugement ne dépend pas uniquement de la présence d'animaux dans une région particulière. Il manifeste une distinction voulue par Dieu entre deux peuples.

Le verbe hébreu employé exprime l'idée d'établir une séparation ou une différence.

Dans le contexte de l'Exode, cette distinction rappelle que Dieu connaît ceux qui lui appartiennent et qu'il demeure fidèle à ses engagements.

La protection d'Israël ne signifie pas que les Israélites seraient naturellement supérieurs aux Égyptiens.

Elle repose sur l'élection divine et sur l'alliance conclue avec les patriarches.

Dieu avait annoncé à Abraham que sa descendance séjournerait dans un pays étranger, y serait

opprimée, puis en sortirait avec de grandes richesses (Genèse 15.13-14).

Le livre de l'Exode présente l'accomplissement progressif de cette promesse.

La préservation des troupeaux constitue donc un signe supplémentaire de la fidélité divine.

Elle possède également une dimension pratique.

Les animaux des Israélites représentent une ressource importante pour leur vie quotidienne et leur départ futur.

Exode 12.38 précise qu'une quantité considérable de troupeaux accompagna le peuple lors de sa sortie d'Égypte.

La protection annoncée lors de la cinquième plaie contribue ainsi à préparer les conditions matérielles de la délivrance.

Il serait toutefois excessif d'affirmer que cette seule protection explique l'ensemble des troupeaux présents au moment de l'Exode. Le récit ne fournit pas suffisamment de données pour établir leur évolution numérique.

La portée principale de cette distinction demeure spirituelle : Dieu est capable de juger une nation tout en préservant ceux qu'il a choisi de délivrer.

1.8. Le jour fixé par Dieu

Exode 9.5 apporte une indication temporelle particulièrement importante :

« L'Éternel fixa le temps, et dit : Demain, l'Éternel fera cela dans le pays. »

Cette précision distingue la cinquième plaie d'une catastrophe simplement constatée après son apparition.

Le jugement est annoncé pour un moment déterminé.

La fixation du jour possède au moins trois fonctions dans le récit.

Premièrement, elle souligne la souveraineté divine sur le temps. L'Éternel ne contrôle pas seulement la nature du fléau, mais également le moment de son accomplissement.

Deuxièmement, elle permet à Pharaon de connaître à l'avance les conséquences de son refus.

Troisièmement, elle fournit un critère de vérification. Si le jugement se produit au moment annoncé, sa correspondance avec la parole transmise par Moïse devient manifeste.

Cette précision rejoint d'autres épisodes des plaies où Dieu détermine le moment d'une intervention ou de sa cessation (Exode 8.6 ; Exode 8.19 ; Exode 9.18).

Le récit insiste ainsi sur la maîtrise divine des événements.

L'Éternel n'agit pas sous la contrainte des circonstances. Il annonce, fixe et accomplit sa volonté.

La cinquième plaie manifeste donc une double souveraineté : celle de Dieu sur la vie des animaux et celle de Dieu sur le déroulement du temps.

1.9. L'accomplissement de la parole annoncée

Exode 9.6 rapporte :

« Et l'Éternel fit ainsi, dès le lendemain. »

Cette formule établit une correspondance directe entre l'annonce et son accomplissement.

Le jugement survient au moment fixé.

La mortalité frappe les troupeaux égyptiens concernés, tandis que les animaux appartenant aux Israélites sont préservés.

Le récit ne fournit pas de description médicale du fléau.

Il ne précise ni le microorganisme éventuellement responsable, ni les symptômes, ni les mécanismes biologiques de la mortalité.

Le terme hébreu généralement traduit par « peste » ou « mortalité » désigne ici un fléau particulièrement grave affectant les animaux.

Il serait donc imprudent d'identifier avec certitude cette plaie à une maladie animale connue de la médecine moderne.

Certaines hypothèses naturalistes ont proposé des épizooties, notamment des maladies infectieuses capables de provoquer une mortalité importante dans les troupeaux.

Cependant, aucune identification précise ne peut être démontrée à partir du seul texte biblique.

De plus, une explication strictement naturelle devrait rendre compte de plusieurs caractéristiques particulières du récit : l'annonce préalable, le jour fixé, l'ampleur du jugement et la préservation des animaux israélites.

Dans la perspective théologique du livre de l'Exode, ces éléments constituent les signes d'une intervention souveraine de Dieu.

Le récit affirme donc le caractère divin du jugement sans en détailler le mécanisme physique.

Cette distinction est importante : reconnaître la possibilité de moyens naturels ne revient pas à réduire l'événement à un phénomène ordinaire, indépendant de la volonté divine.

1.10. La vérification ordonnée par Pharaon

Le dernier verset du passage introduit un élément particulièrement révélateur :

« Pharaon s'informa de ce qui était arrivé ; et voici, pas une bête des troupeaux d'Israël n'avait péri. » (Exode 9.7)

Pharaon ne demeure pas simplement spectateur du fléau.

Il cherche à vérifier la réalité de la distinction annoncée par Moïse.

Cette démarche montre que le souverain a compris l'importance du signe.

La mortalité des animaux égyptiens pouvait être constatée directement. Mais la préservation des troupeaux israélites constituait une caractéristique supplémentaire, susceptible de confirmer la portée particulière de l'événement.

Le texte ne précise pas les modalités de cette enquête.

Il ne dit pas combien de personnes furent envoyées, quelles régions furent inspectées ni comment les informations furent recueillies.

Il affirme cependant que Pharaon fut informé du résultat : aucun animal appartenant aux troupeaux d'Israël n'avait péri.

La vérification confirme donc la parole divine annoncée en Exode 9.4.

Cette précision rend la réaction finale de Pharaon d'autant plus significative.

Le souverain dispose d'une information qui correspond exactement à l'avertissement reçu.

Pourtant, il refuse encore de libérer le peuple.

1.11. L'endurcissement persistant de Pharaon

Exode 9.7 se termine par cette déclaration :

« Le cœur de Pharaon s'endurcit, et il ne laissa point aller le peuple. »

Cette conclusion reprend le thème central des confrontations précédentes.

Pharaon constate les conséquences du jugement. Il fait vérifier la protection accordée aux troupeaux israélites. Il reçoit la confirmation de la distinction annoncée.

Malgré cela, son attitude demeure inchangée.

L'endurcissement du cœur ne peut donc pas être expliqué uniquement par un manque d'information.

Le récit met en évidence une résistance volontaire à l'autorité divine.

Cette attitude avait déjà été annoncée à Moïse (Exode 4.21 ; Exode 7.3-4).

Elle apparaît également dans les épisodes précédents, lorsque Pharaon refuse de tenir ses engagements après la cessation de certains fléaux (Exode 8.11 ; Exode 8.28).

La cinquième plaie présente toutefois une particularité : le jugement provoque des pertes animales irréversibles.

Contrairement à une invasion d'insectes qui peut cesser ou à une perturbation temporaire des conditions de vie, la mort des troupeaux entraîne la disparition définitive des animaux touchés.

La gravité de la situation aurait pu conduire Pharaon à reconsidérer son opposition.

Mais le récit souligne que la multiplication des preuves ne produit pas nécessairement l'obéissance.

Cette observation rejoint d'autres passages bibliques dans lesquels l'endurcissement du cœur désigne une résistance persistante à la parole de Dieu (Psaume 95.7-8 ; Hébreux 3.7-13).

Dans le contexte de l'Exode, cette résistance prépare la poursuite des jugements.

La cinquième plaie s'achève donc sur un contraste saisissant : la parole divine s'est accomplie avec précision, mais Pharaon refuse toujours de s'y soumettre.

La puissance de Dieu est manifeste ; l'obstination du souverain demeure entière.

2. La description du fléau : une mortalité massive du bétail égyptien

La cinquième plaie se caractérise par une mortalité animale exceptionnelle, annoncée pour un jour précis et frappant les troupeaux égyptiens. Contrairement aux précédents fléaux, qui avaient principalement perturbé les conditions de vie, celui-ci entraîne la disparition d'une partie essentielle des richesses du royaume. Le récit souligne trois caractéristiques fondamentales : la gravité de la mortalité, la préservation des troupeaux israélites et l'accomplissement exact de la parole divine.

2.1. La nature du fléau : une mortalité animale exceptionnelle

Exode 9.3 annonce une « mortalité très grande » parmi les troupeaux égyptiens.

Le terme hébreu deber (דֶּבֶר), généralement traduit par « peste » ou « mortalité », désigne un fléau provoquant une mortalité importante.

Dans l'Ancien Testament, ce terme apparaît fréquemment dans des contextes de jugement divin, notamment lorsqu'une épidémie frappe une population (Lévitique 26.25 ; Nombres 14.12 ; 2 Samuel 24.13-15 ; Jérémie 21.6).

Il ne correspond cependant pas nécessairement à la peste au sens médical moderne, provoquée par la bactérie Yersinia pestis.

Dans le contexte d'Exode 9, le terme désigne une mortalité particulièrement grave affectant les animaux domestiques.

Le texte biblique ne fournit aucune description clinique permettant d'identifier précisément la maladie.

Il ne mentionne ni fièvre, ni lésions cutanées, ni troubles respiratoires, ni autres symptômes particuliers.

Cette absence de précision interdit d'établir un diagnostic médical certain.

L'élément central du récit n'est pas la nature biologique du fléau, mais son origine divine, son annonce préalable et ses conséquences.

2.2. Une mortalité annoncée pour le lendemain

La cinquième plaie présente une particularité temporelle importante.

Dieu annonce à Pharaon :

« Demain, l'Éternel fera cela dans le pays. » (Exode 9.5)

Puis le récit précise :

« Et l'Éternel fit ainsi, dès le lendemain. » (Exode 9.6)

La correspondance entre l'annonce et l'accomplissement est explicite.

Cette précision permet de distinguer le jugement divin d'une mortalité animale ordinaire dont l'origine aurait été interprétée après coup.

Le récit affirme que Dieu connaît et détermine le moment de l'événement.

Il convient toutefois de ne pas dépasser les informations fournies.

Exode 9.6 indique que le fléau s'accomplit le lendemain, mais ne précise pas combien d'heures furent nécessaires pour que tous les animaux concernés périssent.

Il serait donc excessif d'affirmer que chaque animal mourut instantanément ou exactement au même moment.

Le texte insiste sur la réalisation du jugement au jour fixé, et non sur la description détaillée de son déroulement.

Cette distinction est importante pour une lecture rigoureuse du passage.

La souveraineté divine se manifeste dans la précision de l'annonce et dans son accomplissement, sans qu'il soit nécessaire d'ajouter des circonstances que le texte ne rapporte pas.

2.3. L'ampleur du jugement

Exode 9.6 affirme que les troupeaux des Égyptiens furent frappés, tandis que ceux des Israélites furent préservés.

Cette opposition constitue le cœur de la description.

La mortalité annoncée est particulièrement importante, puisqu'elle concerne plusieurs catégories d'animaux domestiques.

Cependant, le récit ne fournit aucun chiffre permettant de mesurer les pertes.

Il ne précise pas le nombre de chevaux, d'ânes, de bovins ou de brebis qui périrent.

Il ne donne pas davantage d'indication sur les conséquences économiques immédiates du fléau.

L'expression « tous les troupeaux des Égyptiens » doit être examinée à la lumière d'Exode 9.3, qui désigne les troupeaux présents dans les champs, et des passages ultérieurs qui mentionnent encore des animaux égyptiens.

Exode 9.19-21 montre notamment que des troupeaux existaient toujours lors de l'annonce de la septième plaie.

La mortalité fut donc considérable, mais le récit biblique lui-même invite à ne pas conclure à la disparition absolue de tous les animaux domestiques du royaume.

Cette observation permet de maintenir la cohérence de l'ensemble du récit sans diminuer la gravité du jugement.

2.4. Les conséquences agricoles et alimentaires

Dans une société essentiellement agricole, la disparition d'une partie importante du bétail pouvait provoquer des perturbations considérables.

Les bovins étaient particulièrement utiles pour les travaux agricoles.

Leur emploi dans le labour facilitait la préparation des terres cultivables, notamment dans les régions irriguées par les crues du Nil.

La perte de ces animaux pouvait réduire les capacités de travail et augmenter les difficultés rencontrées par les cultivateurs.

Les vaches et les petits ruminants contribuaient également à l'approvisionnement alimentaire.

Leur disparition entraînait une diminution des ressources disponibles, notamment en viande et en produits laitiers.

Les peaux et les autres matières d'origine animale possédaient aussi une valeur économique.

Le fléau pouvait ainsi affecter plusieurs secteurs simultanément.

Il convient néanmoins de distinguer les conséquences vraisemblables d'une mortalité animale massive et les informations directement rapportées par le texte.

Exode 9.1-7 ne décrit ni famine immédiate, ni interruption générale des travaux agricoles, ni effondrement complet du commerce.

Ces conséquences constituent des déductions économiques possibles, et non des événements explicitement attestés dans le récit.

La portée du jugement demeure cependant évidente : Dieu frappe une ressource essentielle à la prospérité de l'Égypte.

2.5. Les conséquences sur les transports et la puissance militaire

La mortalité animale pouvait également perturber les transports.

Les ânes étaient utilisés pour transporter des marchandises et des produits agricoles.

La disparition d'un nombre important de ces animaux pouvait compliquer les échanges entre les différentes régions du pays.

Les chevaux, quant à eux, occupaient une place particulière dans l'organisation militaire égyptienne.

Les chars de guerre constituaient un élément important de la puissance des armées du Nouvel Empire.

Ils permettaient notamment des déplacements rapides et l'emploi d'archers mobiles.

La perte de chevaux pouvait donc représenter un affaiblissement militaire.

Toutefois, il serait inexact d'affirmer que la cinquième plaie détruisit toute la cavalerie ou l'ensemble des moyens militaires égyptiens.

Le livre de l'Exode mentionne encore des chevaux et des chars lors de la poursuite des Israélites (Exode 14.6-9).

Cette présence confirme que l'Égypte disposait toujours de moyens militaires après les plaies.

L'hypothèse selon laquelle certains chevaux auraient été préservés parce qu'ils étaient gardés dans des installations militaires demeure compatible avec la limitation mentionnée en Exode 9.3.

Elle ne peut cependant être présentée comme une certitude historique ou comme une affirmation explicite du texte.

La cinquième plaie atteint donc potentiellement la puissance militaire égyptienne, sans que le récit permette d'en mesurer exactement les conséquences.

2.6. Une atteinte aux représentations religieuses de l'Égypte

La mortalité du bétail possède également une dimension religieuse.

Dans l'Égypte ancienne, plusieurs animaux étaient associés à des divinités ou à des manifestations

particulières du sacré.

Le taureau occupait notamment une place importante dans certains cultes.

À Memphis, le taureau Apis était considéré comme une manifestation vivante du dieu Ptah.

Il était sélectionné selon des caractéristiques particulières et bénéficiait d'un statut religieux exceptionnel.

La déesse Hathor était fréquemment représentée sous les traits d'une femme portant des cornes bovines, parfois accompagnées du disque solaire, ou directement sous la forme d'une vache.

Elle était notamment associée à la maternité, à la fécondité, à la protection et à la royauté.

La mort du bétail pouvait donc revêtir une portée symbolique importante dans une société où certains bovins étaient investis d'une signification religieuse.

Cependant, Exode 9.1-7 ne mentionne explicitement ni Apis ni Hathor.

Il ne précise pas davantage que le taureau sacré de Memphis aurait péri pendant la cinquième plaie.

Il convient donc de distinguer le contenu explicite du récit et son interprétation dans le contexte religieux égyptien.

La Bible présente les plaies comme des jugements dirigés contre l'Égypte et ses dieux (Exode 12.12 ; Nombres 33.4).

Dans cette perspective générale, la mortalité du bétail peut être comprise comme une démonstration de l'impuissance des divinités associées aux animaux à protéger les richesses du pays.

Cette lecture théologique est cohérente avec l'ensemble du récit, même si l'identification précise de chaque plaie à une divinité particulière relève d'une interprétation.

2.7. La préservation intégrale des troupeaux israélites

L'une des caractéristiques les plus remarquables de la cinquième plaie réside dans la protection des animaux appartenant aux Israélites.

Exode 9.6 affirme :

« Il ne périt pas une bête des troupeaux des enfants d'Israël. »

Cette déclaration ne présente aucune ambiguïté quant au résultat annoncé.

Alors que les troupeaux égyptiens sont frappés, les animaux d'Israël demeurent préservés.

Le contraste est d'autant plus significatif que les Israélites vivent encore en Égypte.

La protection divine ne suppose donc pas nécessairement une séparation totale des deux peuples hors du territoire égyptien.

Elle manifeste la capacité de Dieu à exercer son jugement de manière sélective.

Cette distinction rappelle la quatrième plaie, lors de laquelle la région de Gosen avait été épargnée (Exode 8.18-19).

Elle prépare également les événements de la Pâque, lorsque Dieu distinguera de nouveau Israël de l'Égypte (Exode 11.7 ; Exode 12.12-13).

La protection des troupeaux possède une portée matérielle et spirituelle.

Matériellement, elle préserve des ressources importantes pour le peuple appelé à quitter l'Égypte.

Spirituellement, elle confirme que Dieu demeure fidèle à son alliance et qu'il connaît ceux qu'il a choisis.

Cette protection ne doit cependant pas être transformée en principe général selon lequel les croyants seraient toujours préservés de toute perte matérielle.

L'ensemble des Écritures montre que les fidèles peuvent également connaître la souffrance, les privations et les épreuves (Job 1.13-22 ; Habakuk 3.17-19 ; Philippiens 4.11-13).

Dans le contexte particulier de l'Exode, la préservation du bétail constitue un signe spécifique de l'intervention divine en faveur d'Israël.

2.8. Un jugement visible et vérifiable

La cinquième plaie possède enfin une caractéristique particulière : son résultat fait l'objet d'une vérification ordonnée par Pharaon.

Exode 9.7 indique que le souverain s'informe de la situation des troupeaux israélites.

Cette démarche montre que la distinction annoncée constitue un élément essentiel du jugement.

Pharaon cherche à savoir si les animaux des Israélites ont effectivement été épargnés.

Le résultat confirme la parole transmise par Moïse.

Le souverain ne peut donc considérer la mortalité du bétail comme un événement entièrement indifférencié.

La préservation des troupeaux israélites correspond précisément à ce qui avait été annoncé.

Le récit présente ainsi un jugement dont les caractéristiques peuvent être constatées.

Il ne s'agit pas seulement d'une affirmation religieuse abstraite, mais d'un événement dont Pharaon cherche lui-même à vérifier les conséquences.

Pourtant, cette confirmation ne modifie pas son attitude.

L'endurcissement du souverain révèle que la connaissance d'un signe ne conduit pas nécessairement à l'obéissance.

Cette opposition entre l'évidence du jugement et la résistance humaine constitue l'un des principaux enseignements du passage.

2.9. Synthèse : les caractéristiques distinctives de la cinquième plaie

2.9. Synthèse : les caractéristiques distinctives de la cinquième plaie

CARACTÉRISTIQUE	DONNÉE BIBLIQUE	PORTÉE THÉOLOGIQUE
Origine	La main de l'Éternel frappe les troupeaux (Exode 9.3)	Dieu exerce son autorité sur la vie animale
Annonce	Le jugement est annoncé à Pharaon (Exode 9.1-4)	Pharaon est averti et demeure responsable de son refus
Moment	Le fléau est fixé pour le lendemain (Exode 9.5-6)	Dieu maîtrise le déroulement des événements
Cible	Les troupeaux égyptiens, notamment ceux des champs (Exode 9.3)	Les richesses du royaume ne sont pas indépendantes de Dieu
Protection	Aucun animal des troupeaux israélites ne périt (Exode 9.4-6)	Dieu distingue et préserve son peuple
Vérification	Pharaon fait constater la situation (Exode 9.7)	La parole annoncée est confirmée par les faits
Réaction	Pharaon refuse toujours de libérer Israël (Exode 9.7)	L'endurcissement persiste malgré les signes

La cinquième plaie manifeste donc une intervention divine à la fois grave, précise et sélective.

Elle frappe une richesse essentielle de l'Égypte sans atteindre les troupeaux israélites.

Elle révèle également que la puissance matérielle d'une nation ne garantit pas sa sécurité face au jugement divin.

Enfin, elle met en évidence l'obstination de Pharaon, dont le refus demeure inchangé malgré la confirmation du signe annoncé.

Cette confrontation conduit à examiner plus profondément la portée théologique du fléau, notamment ses rapports avec les divinités égyptiennes, la souveraineté de Dieu sur la création et la protection particulière accordée à Israël.

3. La portée théologique de la cinquième plaie

La cinquième plaie dépasse largement les conséquences économiques de la mortalité animale. En frappant les troupeaux égyptiens, l'Éternel manifeste sa souveraineté sur la création, les richesses et les puissances religieuses du royaume. Ce jugement s'inscrit dans une confrontation plus vaste entre le Dieu d'Israël et les divinités de l'Égypte. Il révèle également la fidélité de Dieu envers son peuple, dont les troupeaux sont préservés. La cinquième plaie constitue ainsi une démonstration de la puissance divine, de l'impuissance des idoles et de la distinction établie entre Israël et l'Égypte.

3.1. La confrontation entre l'Éternel et les divinités égyptiennes

Le récit des plaies d'Égypte ne présente pas uniquement un conflit politique entre Moïse et Pharaon.

Il révèle une confrontation religieuse fondamentale.

Pharaon avait déclaré :

« Qui est l'Éternel, pour que j'obéisse à sa voix, en laissant aller Israël ? Je ne connais point l'Éternel, et je ne laisserai point aller Israël. » (Exode 5.2)

Cette question constitue l'un des points de départ de l'ensemble des jugements.

Pharaon refuse de reconnaître l'autorité du Dieu des Hébreux.

Or, dans la conception religieuse égyptienne, le souverain occupait une position particulière. Il était associé à l'ordre divin et exerçait une fonction essentielle dans les relations entre les dieux et les hommes.

La royauté égyptienne entretenait notamment des liens étroits avec Horus, tandis que le pharaon défunt était traditionnellement associé à Osiris.

Le refus de Pharaon possède donc une dimension qui dépasse la simple désobéissance administrative.

Il exprime la résistance d'un pouvoir royal investi d'une autorité religieuse à la volonté du Dieu d'Israël.

Les plaies répondent progressivement à cette prétention.

Dieu annonce :

« Les Égyptiens connaîtront que je suis l'Éternel, lorsque j'étendrai ma main sur l'Égypte, et que je ferai sortir du milieu d'eux les enfants d'Israël. » (Exode 7.5)

L'objectif des jugements est donc explicitement lié à la reconnaissance de l'identité et de la souveraineté de l'Éternel.

Cette perspective est confirmée lors de l'institution de la Pâque :

« J'exercerai des jugements contre tous les dieux de l'Égypte. Je suis l'Éternel. » (Exode 12.12)

La cinquième plaie doit être comprise dans ce cadre général.

En frappant les animaux qui participaient à l'économie et, pour certains, aux représentations religieuses égyptiennes, Dieu manifeste que les puissances honorées par l'Égypte ne peuvent empêcher l'accomplissement de sa volonté.

Il convient toutefois de distinguer cette interprétation théologique générale des correspondances particulières entre chaque plaie et une divinité précise.

Exode 9.1-7 ne nomme aucun dieu égyptien.

L'association de la cinquième plaie aux cultes d'Apis et d'Hathor repose donc sur l'étude du contexte religieux de l'Égypte ancienne et sur la déclaration générale d'Exode 12.12.

Cette association demeure pertinente, mais elle ne doit pas être présentée comme une identification explicitement donnée par le texte.

3.2. Le taureau Apis : une manifestation vivante du divin

Le taureau Apis occupait une place particulièrement importante dans la religion égyptienne.

Son culte était principalement associé à Memphis, l'un des grands centres religieux du pays.

Apis n'était pas considéré comme un simple animal symbolisant une divinité.

Il était vénéré comme une manifestation vivante du dieu Ptah, divinité créatrice particulièrement honorée à Memphis.

Le taureau sacré était sélectionné selon des caractéristiques physiques particulières, interprétées comme les signes de son statut religieux.

Il bénéficiait d'une attention exceptionnelle et participait à différents rites.

Sa présence était considérée comme une manifestation visible de la puissance divine.

3.2.1. Apis et le dieu Ptah

Ptah était une divinité majeure de l'Égypte ancienne.

Il était notamment associé à la création, aux artisans et à la puissance organisatrice du monde.

Dans la théologie memphite, Ptah occupait une position créatrice fondamentale.

Le taureau Apis était considéré comme l'une de ses manifestations terrestres.

Cette relation donnait à l'animal une valeur religieuse particulière.

La vénération d'Apis exprimait la conviction qu'une présence divine pouvait se manifester à travers un animal vivant.

Dans ce contexte, la mortalité des bovins lors de la cinquième plaie pouvait revêtir une signification religieuse importante.

Le récit biblique affirme que les troupeaux égyptiens furent frappés par la main de l'Éternel.

Il montre ainsi que la vie des animaux demeure soumise au Dieu d'Israël.

Cependant, le texte ne précise pas si le taureau Apis lui-même fut atteint.

Il serait donc injustifié d'affirmer que la cinquième plaie provoqua nécessairement la mort de l'animal sacré de Memphis.

La portée théologique du jugement ne dépend pas de cette hypothèse.

Elle réside dans la démonstration que les animaux, même lorsqu'ils sont investis d'une signification religieuse par les hommes, ne possèdent aucune indépendance à l'égard du Créateur.

3.2.2. Apis, fertilité et prospérité

Le taureau constituait dans l'Égypte ancienne un symbole de vigueur, de fécondité et de puissance.

Ces qualités étaient particulièrement importantes dans une société agricole.

La prospérité des troupeaux contribuait directement à la richesse des familles, des domaines agricoles et des institutions religieuses.

La figure d'Apis réunissait ainsi plusieurs dimensions : force animale, fécondité, puissance créatrice et présence divine.

La cinquième plaie atteint précisément des animaux qui participaient à cette prospérité.

Elle révèle que la fertilité et l'abondance ne peuvent être garanties par les représentations religieuses auxquelles les Égyptiens attribuaient une puissance protectrice.

Cette interprétation rejoint la critique biblique de l'idolâtrie.

Le prophète Ésaïe souligne l'impuissance des idoles fabriquées et honorées par les hommes (Esaïe 44.9-20).

Le Psaume 115.4-8 oppose également les idoles, incapables d'agir par elles-mêmes, au Dieu vivant.

La cinquième plaie s'inscrit dans cette perspective : la création ne doit pas être confondue avec le Créateur.

3.2.3. La mort d'Apis et les rites funéraires

La mort du taureau Apis donnait lieu à des cérémonies religieuses importantes.

L'animal recevait des rites funéraires particuliers, comprenant notamment la momification.

Les taureaux Apis furent ensevelis dans des installations funéraires de la région de Saqqarah, dont le Sérapéum constitue l'ensemble le plus célèbre.

Ces pratiques témoignent de l'importance religieuse accordée à l'animal.

Elles révèlent également une différence fondamentale entre la conception égyptienne du sacré et la révélation biblique.

Dans la religion égyptienne, un animal particulier pouvait être considéré comme une manifestation vivante d'une divinité.

Dans la perspective biblique, les animaux appartiennent à l'ordre créé.

Genèse 1.24-25 présente leur existence comme le résultat de la parole créatrice de Dieu.

Leur vie dépend donc du Créateur et ne constitue pas une puissance divine autonome.

La cinquième plaie manifeste cette distinction fondamentale.

Dieu exerce son autorité sur les animaux que les hommes peuvent associer à leurs divinités.

La souveraineté du Créateur demeure supérieure à toutes les représentations religieuses issues de la création.

3.3. La déesse Hathor : maternité, fécondité et protection

Hathor était l'une des principales déesses du panthéon égyptien.

Son culte était largement répandu et ses fonctions particulièrement diverses.

Elle était notamment associée à la maternité, à l'amour, à la joie, à la musique, à la protection et à la fécondité.

Son nom est généralement interprété comme signifiant « la demeure d'Horus » ou « la maison d'Horus ».

Cette désignation reflète son association avec le dieu Horus et avec les conceptions égyptiennes de la maternité divine.

Hathor pouvait être représentée sous la forme d'une femme portant des cornes bovines entourant un disque solaire.

Elle apparaissait également sous la forme d'une vache.

Cette iconographie établissait un lien particulièrement fort entre la déesse et le monde bovin.

3.3.1. Hathor et la maternité divine

Dans certaines représentations religieuses, Hathor apparaît comme une mère nourricière.

Elle peut notamment être figurée allaitant le souverain égyptien.

Cette image exprime l'idée que la royauté reçoit sa légitimité et sa protection du monde divin.

La vache devient ainsi un symbole de maternité, de nourriture et de protection.

La mortalité des bovins lors de la cinquième plaie peut donc être rapprochée de cette représentation religieuse.

Les animaux associés à la fécondité et à la protection sont eux-mêmes soumis au jugement de l'Éternel.

Le contraste est théologiquement significatif.

La vie ne dépend pas ultimement des puissances auxquelles les hommes attribuent une fonction nourricière.

Elle demeure entre les mains du Dieu créateur.

Cette perspective rejoint la déclaration de Deutéronome 32.39 :

« Sachez donc que c'est moi qui suis Dieu, et qu'il n'y a point de dieu près de moi ; je fais vivre et je fais mourir. »

La cinquième plaie illustre cette souveraineté divine dans le domaine de la vie animale.

3.3.2. Hathor et la prospérité

Hathor était également associée à la joie, à l'abondance et à différents aspects de la prospérité.

Son culte occupait une place importante dans la vie religieuse et sociale de l'Égypte.

La présence d'animaux en bonne santé, la fécondité des troupeaux et la disponibilité des ressources alimentaires participaient à l'image d'une société bénéficiant de la faveur des dieux.

La cinquième plaie remet en cause cette sécurité.

Elle démontre que la prospérité matérielle peut disparaître malgré les protections religieuses invoquées par les hommes.

Cette leçon trouve un écho dans plusieurs passages bibliques.

Le Psaume 24.1 affirme que la terre et tout ce qu'elle contient appartiennent à l'Éternel.

Le Psaume 50.10-11 rappelle que les animaux des forêts et des montagnes sont également sous son autorité.

Ces textes soulignent que les richesses naturelles ne constituent pas des possessions indépendantes du Créateur.

L'Égypte peut disposer de troupeaux nombreux, mais elle ne possède pas la maîtrise absolue de leur existence.

3.3.3. Les limites de l'identification entre Hathor et la cinquième plaie

Il serait néanmoins excessif de considérer que la cinquième plaie vise exclusivement Hathor.

Le récit mentionne plusieurs catégories d'animaux, et non uniquement les bovins.

De plus, les représentations religieuses égyptiennes étaient complexes.

Une même divinité pouvait remplir plusieurs fonctions, tandis qu'un même animal pouvait être associé à

différentes puissances divines.

Les bovins, notamment, ne relevaient pas d'un culte unique.

La cinquième plaie ne doit donc pas être réduite à une confrontation isolée entre l'Éternel et Hathor.

Elle manifeste plus largement la souveraineté du Dieu d'Israël sur la vie animale, les ressources économiques et les représentations religieuses de l'Égypte.

L'association avec Hathor constitue une illustration significative de cette portée théologique, mais non une identification exclusive imposée par le texte.

3.4. La souveraineté de Dieu sur la vie animale

La cinquième plaie révèle une vérité fondamentale de la théologie biblique : Dieu est le Créateur et le maître de toute vie.

Cette souveraineté ne concerne pas uniquement les êtres humains.

Elle s'étend à l'ensemble du monde vivant.

Le premier chapitre de la Genèse présente la création des animaux comme une œuvre de Dieu.

Les animaux terrestres apparaissent selon leurs différentes espèces, conformément à la volonté du Créateur (Genèse 1.24-25).

L'être humain reçoit ensuite la responsabilité d'exercer une domination sur les animaux dans le cadre de l'ordre créé (Genèse 1.26-28).

Cette domination humaine demeure cependant subordonnée à la souveraineté divine.

L'homme peut élever, utiliser et posséder des animaux, mais il n'est pas la source de leur existence.

La cinquième plaie rappelle cette limite.

Pharaon règne sur l'Égypte et dispose de richesses animales considérables.

Pourtant, il ne peut empêcher le jugement annoncé par l'Éternel.

3.4.1. Dieu donne la vie et la maintient

Le Psaume 104 présente une vision particulièrement développée de la dépendance de la création envers Dieu.

Les animaux reçoivent leur nourriture selon les dispositions du Créateur.

Le psalmiste déclare :

« Tu leur retires le souffle : ils expirent, et retournent dans leur poussière. » (Psaume 104.29)

Ce passage exprime la dépendance permanente des êtres vivants envers Dieu.

La vie animale n'est pas autonome.

Elle est reçue et maintenue.

La cinquième plaie manifeste cette dépendance dans un contexte de jugement.

Les troupeaux égyptiens, malgré leur valeur économique et religieuse, ne peuvent échapper à la volonté divine.

La souveraineté de Dieu ne se limite donc pas à l'origine de la création.

Elle concerne également son maintien et son devenir.

3.4.2. Dieu détermine les limites du jugement

La cinquième plaie ne manifeste pas seulement la puissance de Dieu sur la mort.

Elle révèle également son autorité sur les limites du jugement.

Exode 9.4 annonce qu'aucun animal appartenant aux Israélites ne périra.

Cette distinction démontre que le fléau n'agit pas indépendamment de la volonté divine.

Le jugement atteint les animaux désignés, tandis que ceux d'Israël sont préservés.

Cette précision rappelle d'autres épisodes bibliques dans lesquels Dieu fixe les limites d'une épreuve.

Dans le livre de Job, Satan ne peut agir au-delà des limites que Dieu lui impose (Job 1.12 ; Job 2.6).

Dans le récit du déluge, Dieu préserve Noé, sa famille et les animaux destinés à assurer la continuité de la vie après le jugement (Genèse 6.18-21 ; Genèse 7.1-3).

Ces rapprochements ne signifient pas que les événements sont identiques.

Ils mettent cependant en évidence un principe commun : Dieu demeure souverain sur l'étendue du jugement et sur les moyens de préservation.

La cinquième plaie illustre cette vérité de manière particulièrement visible.

3.5. Dieu frappe les richesses sans dépendre d'elles

La mortalité du bétail révèle également la fragilité des sécurités matérielles.

Les troupeaux représentaient une richesse concrète et durable.

Ils pouvaient se reproduire, fournir de la nourriture, contribuer aux travaux agricoles et servir aux échanges.

Posséder de nombreux animaux constituait donc un signe de prospérité.

Cette réalité apparaît également dans les récits patriarcaux.

Abraham possédait des troupeaux importants (Genèse 13.2).

Isaac bénéficia d'une prospérité considérable, notamment grâce à ses troupeaux (Genèse 26.12-14).

Job était lui aussi présenté comme un homme possédant de très nombreux animaux (Job 1.3).

La Bible ne condamne donc pas la richesse animale en elle-même.

Elle la présente parfois comme une bénédiction.

Cependant, les richesses ne constituent jamais une garantie absolue de sécurité.

Proverbes 11.28 déclare :

« Celui qui se confie dans ses richesses tombera. »

La cinquième plaie illustre ce principe.

L'Égypte possède des ressources considérables, mais celles-ci ne peuvent empêcher le jugement divin.

La puissance économique du royaume se révèle vulnérable.

Cette observation ne signifie pas que toute perte matérielle serait nécessairement un châtiment de Dieu.

Le livre de Job démontre précisément qu'une souffrance ou une perte importante ne permet pas de conclure automatiquement à une faute personnelle (Job 1.13-22 ; Job 2.3).

Dans le contexte particulier de l'Exode, cependant, la mortalité du bétail est explicitement présentée comme un jugement lié au refus de Pharaon.

La portée théologique du passage repose donc sur cette relation clairement établie par le récit.

3.6. La protection d'Israël : une manifestation de la fidélité divine

La cinquième plaie révèle simultanément le jugement de l'Égypte et la protection d'Israël.

Cette distinction s'inscrit dans l'histoire de l'alliance.

Dieu avait promis à Abraham de faire de sa descendance un peuple particulier (Genèse 12.1-3 ; Genèse 17.7-8).

Il avait également annoncé que cette descendance connaîtrait une période d'oppression dans un pays étranger avant d'en être délivrée (Genèse 15.13-14).

Au début du livre de l'Exode, Dieu entend les gémissements des Israélites et se souvient de son alliance avec Abraham, Isaac et Jacob (Exode 2.23-25).

La délivrance d'Israël ne résulte donc pas d'une décision improvisée.

Elle constitue l'accomplissement d'un engagement ancien.

La préservation des troupeaux lors de la cinquième plaie appartient à cette dynamique.

Dieu protège les ressources d'un peuple qu'il prépare à faire sortir d'Égypte.

3.6.1. Une protection fondée sur l'alliance

La distinction entre Israël et l'Égypte ne repose pas sur une supériorité naturelle des Israélites.

Elle découle du choix et de la fidélité de Dieu.

Deutéronome 7.7-8 rappellera que l'élection d'Israël ne s'explique pas par sa grandeur numérique, mais par l'amour de Dieu et par sa fidélité au serment fait aux patriarches.

Cette perspective éclaire la cinquième plaie.

Les troupeaux israélites ne sont pas préservés parce qu'ils posséderaient une résistance particulière à la maladie.

Le récit attribue explicitement leur protection à l'intervention divine.

La distinction manifeste ainsi la fidélité de Dieu à son peuple.

3.6.2. Une protection qui prépare la délivrance

La préservation des troupeaux possède également une dimension pratique.

Lors de la sortie d'Égypte, les Israélites emportent leurs animaux.

Exode 12.38 mentionne des troupeaux considérables accompagnant le peuple.

Ces animaux représentent une ressource essentielle pour la vie dans le désert.

Ils peuvent fournir de la nourriture, contribuer aux déplacements et être utilisés dans les sacrifices.

La préservation du bétail lors de la cinquième plaie participe donc à la préparation matérielle de l'Exode.

Elle montre que Dieu ne se contente pas d'annoncer une délivrance.

Il veille également aux conditions dans lesquelles celle-ci pourra s'accomplir.

Cette observation rejoint la déclaration de Moïse à Pharaon :

« Nos troupeaux iront avec nous, et il ne restera pas un ongle. » (Exode 10.26)

Les animaux d'Israël ne sont pas accessoires dans le projet de libération.

Ils appartiennent aux ressources que le peuple doit pouvoir emporter pour servir l'Éternel.

3.7. Dieu juge, mais il demeure le berger de son peuple

La protection des troupeaux israélites permet également un rapprochement avec l'image biblique du berger.

Dans l'Ancien Testament, Dieu est fréquemment présenté comme celui qui conduit, nourrit et protège son peuple.

Jacob reconnaît Dieu comme celui qui a été son berger tout au long de sa vie (Genèse 48.15).

Le Psaume 23 développe cette image :

« L'Éternel est mon berger : je ne manquerai de rien. » (Psaume 23.1)

Cette représentation souligne la sollicitude divine envers ceux qui lui appartiennent.

La cinquième plaie ne développe pas directement la métaphore du berger.

Cependant, la préservation des troupeaux d'Israël peut être rapprochée de cette dimension protectrice de la relation entre Dieu et son peuple.

L'Éternel n'agit pas uniquement comme juge de l'Égypte.

Il intervient également comme libérateur et protecteur d'Israël.

Cette double dimension se retrouve dans plusieurs passages bibliques.

Esaïe 40.11 présente Dieu comme un berger qui rassemble les agneaux et les porte dans son sein.

Ezéchiel 34.11-16 annonce que Dieu lui-même recherchera ses brebis et prendra soin d'elles.

Dans le Nouveau Testament, Jésus reprend cette image lorsqu'il déclare :

« Je suis le bon berger. Le bon berger donne sa vie pour ses brebis. » (Jean 10.11)

Le rapprochement ne signifie pas que la cinquième plaie constitue une prophétie directe de Jean 10.

Il révèle plutôt une continuité thématique dans la présentation biblique de Dieu : celui qui exerce le jugement demeure également celui qui connaît, conduit et protège son peuple.

3.8. Synthèse théologique : le Créateur face aux puissances de l'Égypte

La cinquième plaie rassemble plusieurs enseignements fondamentaux.

DIMENSION	MANIFESTATION DANS LA CINQUIÈME PLAIE	RÉFÉRENCES COMPLÉMENTAIRES
Souveraineté divine	Dieu détermine la nature et le moment du jugement	Exode 9.3-6 ; Psaume 135.6
Autorité sur la création	Les animaux demeurent soumis au Créateur	Genèse 1.24-25 ; Psaume 104.27-30
Jugement des puissances religieuses	Les animaux associés à certains cultes ne peuvent empêcher le jugement	Exode 12.12 ; Nombres 33.4
Fragilité des richesses	La prospérité matérielle ne garantit pas la sécurité	Proverbes 11.28 ; Psaume 49.7-13
Fidélité à l'alliance	Les troupeaux israélites sont préservés	Genèse 17.7-8 ; Exode 9.4-6
Protection du peuple	Dieu distingue Israël de l'Égypte	Exode 8.18-19 ; Exode 11.7
Responsabilité humaine	Pharaon persiste malgré la confirmation du jugement	Exode 9.7 ; Psaume 95.7-8

La cinquième plaie révèle ainsi que la puissance de l'Éternel s'étend à tous les domaines de l'existence.

Il exerce son autorité sur les animaux, les richesses, les institutions humaines et les représentations religieuses.

Il détermine les limites du jugement et préserve ceux qu'il a choisi de délivrer.

Mais le récit met également en évidence une vérité plus profonde : la manifestation de la puissance divine ne supprime pas automatiquement la résistance humaine.

Pharaon voit les conséquences du jugement et reçoit la confirmation de la protection accordée à Israël.

Pourtant, il refuse toujours d'obéir.

La cinquième plaie associe donc trois thèmes essentiels : la souveraineté du Créateur, la fidélité de Dieu envers son peuple et la responsabilité de l'homme devant la parole divine.

4. Symbolisme et résonances bibliques de la cinquième plaie

La mort du bétail égyptien possède une portée qui dépasse le jugement immédiat de Pharaon. Dans l'ensemble des Écritures, les troupeaux sont associés à la prospérité, au travail, à la puissance et au culte. Leur disparition rappelle la fragilité des richesses humaines et la souveraineté du Créateur. La distinction entre les animaux d'Israël et ceux de l'Égypte annonce également un thème qui trouvera son expression la plus marquante lors de la Pâque : Dieu établit une séparation entre ceux qui subissent le jugement et ceux qu'il préserve. Ces correspondances permettent de situer la cinquième plaie dans l'histoire biblique de la délivrance, sans confondre les événements historiques avec leurs prolongements symboliques et théologiques.

4.1. Le bétail comme symbole de richesse et de prospérité

Dans l'Ancien Testament, la possession de troupeaux constitue fréquemment un signe de richesse.

Les sociétés patriarcales accordaient une grande importance aux animaux domestiques, qui représentaient à la fois une ressource alimentaire, un moyen de travail et un patrimoine transmissible.

Abraham est présenté comme un homme possédant d'importantes richesses :

« Abram était très riche en troupeaux, en argent et en or. » (Genèse 13.2)

Cette déclaration associe directement les troupeaux aux métaux précieux.

Les animaux constituent donc une forme de richesse comparable, dans son importance économique, aux autres biens matériels.

La prospérité d'Isaac est également décrite à travers ses activités agricoles et ses troupeaux :

« Cet homme devint riche, et il alla s'enrichissant de plus en plus, jusqu'à ce qu'il devint fort riche. » (Genèse 26.13)

Le verset suivant précise qu'il possédait des troupeaux de petit et de gros bétail ainsi qu'un grand nombre de serviteurs (Genèse 26.14).

Job est lui aussi présenté comme un homme particulièrement prospère, dont la richesse comprend des milliers de brebis, de chameaux, de bœufs et d'ânesses (Job 1.3).

Ces exemples montrent que la richesse animale occupe une place importante dans les représentations économiques de l'Ancien Testament.

La cinquième plaie frappe précisément cette forme de prospérité.

En provoquant la mortalité du bétail égyptien, Dieu atteint une richesse essentielle au fonctionnement du royaume.

Le jugement démontre que l'abondance matérielle ne constitue pas une protection absolue.

4.2. La richesse ne garantit pas la sécurité

La Bible distingue constamment la possession de richesses et la confiance placée dans celles-ci.

Les biens matériels peuvent être présentés comme une bénédiction, mais ils ne doivent jamais devenir le fondement ultime de la sécurité humaine.

Le Psaume 49 souligne les limites de la richesse face à la mort :

« Ils ont confiance en leurs biens, et se glorifient de leur grande richesse. » (Psaume 49.7)

Le psalmiste rappelle ensuite qu'aucun homme ne peut racheter son frère ni donner à Dieu le prix de sa rançon (Psaume 49.8-10).

La richesse possède donc une valeur réelle, mais limitée.

Elle peut faciliter l'existence, soutenir une famille ou contribuer au développement d'une société.

Elle ne permet cependant pas à l'homme de maîtriser la vie et la mort.

La cinquième plaie illustre cette limite.

L'Égypte possède une organisation politique puissante, des ressources agricoles considérables et une économie structurée.

Pourtant, ses troupeaux demeurent vulnérables au jugement divin.

Cette fragilité rappelle également l'enseignement de Proverbes 23.4-5, qui souligne le caractère passager des richesses.

Dans le Nouveau Testament, Jésus reprend ce principe dans la parabole du riche insensé (Luc 12.16-21).

L'homme de cette parabole possède des récoltes abondantes et décide d'agrandir ses greniers pour assurer son avenir.

Mais sa mort prochaine révèle l'illusion d'une sécurité fondée exclusivement sur l'accumulation des biens.

Le rapprochement avec la cinquième plaie est thématique et non prophétique.

Dans les deux passages, les ressources matérielles apparaissent incapables de garantir la maîtrise de l'existence.

La richesse n'est pas condamnée en elle-même. C'est la confiance absolue placée dans les possessions qui est remise en question.

4.3. Les animaux et la puissance humaine

Dans les Écritures, certains animaux sont également associés à la force et à la puissance militaire.

Le cheval occupe une place particulière dans cette représentation.

Il évoque notamment la rapidité, la capacité de déplacement et la force des armées.

Deutéronome 17.16 interdit au futur roi d'Israël de multiplier les chevaux, notamment en faisant retourner le peuple en Égypte pour en acquérir.

Cette prescription ne constitue pas une condamnation générale de l'utilisation des chevaux.

Elle met en garde contre une politique royale fondée sur l'accumulation des moyens militaires et sur une dépendance envers l'Égypte.

Le Psaume 20 exprime une opposition comparable :

« Ceux-ci s'appuient sur leurs chars, ceux-là sur leurs chevaux ; nous, nous invoquons le nom de l'Éternel, notre Dieu. » (Psaume 20.8)

Les chars et les chevaux représentent ici les ressources militaires auxquelles les nations accordent leur confiance.

Le psalmiste affirme que la sécurité véritable du peuple de Dieu ne repose pas ultimement sur ces moyens.

Cette perspective éclaire la cinquième plaie.

Les chevaux figurent parmi les animaux menacés par le jugement (Exode 9.3).

La puissance militaire égyptienne dépend en partie de ressources vivantes que Pharaon ne peut préserver par sa seule autorité.

La présence ultérieure de chevaux lors de la poursuite des Israélites montre cependant que les capacités militaires de l'Égypte n'avaient pas entièrement disparu (Exode 14.6-9).

La cinquième plaie ne représente donc pas la destruction définitive de l'armée égyptienne.

Elle annonce néanmoins, sur le plan thématique, la confrontation finale au cours de laquelle les chars et les chevaux de Pharaon seront incapables d'empêcher la délivrance d'Israël.

Exode 14.23-28 rapporte que les forces égyptiennes engagées dans la poursuite furent englouties lorsque les eaux revinrent sur elles.

La progression du récit souligne ainsi que la puissance militaire, même considérable, ne peut faire obstacle à la volonté de l'Éternel.

4.4. Les animaux dans le culte biblique

Les animaux possèdent également une fonction importante dans le culte d'Israël.

Les sacrifices prescrits dans la loi de Moïse utilisent notamment des bovins, des ovins et des caprins.

Le livre du Lévitique présente plusieurs catégories d'offrandes animales.

L'holocauste peut être offert à partir du gros ou du petit bétail (Lévitique 1.3-13).

Les sacrifices de communion, les sacrifices pour le péché et les sacrifices de culpabilité comportent également différentes prescriptions concernant les animaux (Lévitique 3.1-17 ; Lévitique 4.1-35 ; Lévitique 5.14-19).

Il convient de rappeler que ces prescriptions seront données à Israël après sa sortie d'Égypte.

Elles ne doivent donc pas être projetées intégralement sur la situation des Hébreux au moment de la cinquième plaie.

Toutefois, les sacrifices d'animaux existaient déjà dans les récits patriarcaux.

Abel présente une offrande provenant des premiers-nés de son troupeau (Genèse 4.4).

Noé offre des holocaustes après le déluge (Genèse 8.20).

Abraham pratique également le sacrifice animal (Genèse 22.13).

Le bétail possède donc une importance cultuelle antérieure à la législation du Sinaï.

Cette dimension éclaire la demande répétée de Moïse :

« Laisse aller mon peuple, afin qu'il me serve. » (Exode 9.1)

Le service demandé par Dieu comprend une dimension religieuse qui sera progressivement précisée.

Exode 10.25-26 montre que les troupeaux doivent accompagner Israël parce qu'ils seront nécessaires au service de l'Éternel.

La préservation des animaux israélites lors de la cinquième plaie possède ainsi une importance particulière.

Elle permet au peuple de conserver des ressources qui participeront ultérieurement à son culte.

4.5. La distinction entre le Créateur et la création

L'un des enseignements fondamentaux de la cinquième plaie concerne la différence entre Dieu et les êtres vivants qu'il a créés.

Dans la pensée biblique, les animaux appartiennent à l'ordre de la création.

Ils possèdent une valeur réelle, mais ne constituent pas des divinités.

Genèse 1.24-25 présente les animaux terrestres comme le résultat de la parole créatrice de Dieu.

Le récit distingue clairement le Créateur des créatures.

Cette distinction s'oppose à toute forme de divinisation des animaux.

Dans l'Égypte ancienne, certains animaux étaient considérés comme des manifestations particulières de puissances divines.

Le taureau Apis et les représentations bovines d'Hathor illustrent cette conception religieuse.

La cinquième plaie révèle que les animaux, quelle que soit leur importance économique ou religieuse, demeurent soumis à l'Éternel.

Cette perspective rejoint l'interdiction biblique de fabriquer des représentations destinées à recevoir un culte.

Exode 20.4 interdit notamment de faire des images de ce qui se trouve dans les cieux, sur la terre ou dans les eaux, dans le contexte de la prohibition de l'idolâtrie.

Deutéronome 4.15-19 rappelle également le danger de représenter Dieu sous une forme créée et de rendre un culte aux éléments de la création.

Le principe théologique est fondamental : la création témoigne de la puissance de Dieu, mais elle ne doit pas prendre sa place.

La cinquième plaie manifeste cette vérité dans le domaine de la vie animale.

4.6. La distinction entre Israël et l'Égypte : une séparation voulue par Dieu

La protection des troupeaux israélites constitue l'un des éléments les plus importants du récit.

Exode 9.4 annonce explicitement que Dieu établira une distinction entre les animaux appartenant à Israël et ceux des Égyptiens.

Cette distinction avait déjà été manifestée lors de la quatrième plaie, lorsque la région de Gosen fut épargnée (Exode 8.18-19).

Elle sera de nouveau affirmée avant la dixième plaie :

« Mais parmi tous les enfants d'Israël, depuis les hommes jusqu'aux animaux, pas même un chien ne remuera sa langue. » (Exode 11.7)

Le verset précise que cette protection permettra de reconnaître la distinction établie par l'Éternel entre l'Égypte et Israël.

Ces passages révèlent une progression théologique.

Dieu ne manifeste pas seulement sa puissance en frappant l'Égypte.

Il montre également qu'il connaît son peuple et qu'il agit en sa faveur.

Cette distinction ne signifie pas que les Israélites seraient exempts de toute souffrance.

Le récit de l'Exode rappelle au contraire les conditions difficiles de leur esclavage (Exode 1.11-14 ; Exode 2.23).

La protection accordée lors des plaies constitue une intervention particulière dans le processus de leur délivrance.

Elle s'inscrit dans la fidélité de Dieu à son alliance avec les patriarches.

4.7. La cinquième plaie et la préparation de la Pâque

La distinction entre les troupeaux d'Israël et ceux de l'Égypte annonce un thème qui atteindra son expression la plus importante lors de la dixième plaie.

À l'occasion de la Pâque, Dieu ordonne aux Israélites de choisir un agneau ou un chevreau sans défaut et de le sacrifier selon les prescriptions données (Exode 12.3-6).

Le sang de l'animal doit être appliqué sur les deux poteaux et sur le linteau des portes des maisons où le repas sera consommé (Exode 12.7).

Dieu déclare :

« Le sang vous servira de signe sur les maisons où vous serez ; je verrai le sang, et je passerai par-dessus vous. » (Exode 12.13)

Cette déclaration établit un lien entre le signe prescrit et la protection accordée aux maisons israélites.

La cinquième plaie et la Pâque présentent ainsi une correspondance importante.

Dans les deux cas, Dieu établit une distinction au sein du pays d'Égypte.

Dans les deux cas, le jugement atteint les Égyptiens tandis qu'une protection particulière est accordée à Israël.

Cependant, les modalités diffèrent.

Lors de la cinquième plaie, Dieu annonce directement la préservation des troupeaux israélites.

Lors de la Pâque, la protection des maisons est associée à l'obéissance aux prescriptions concernant le sacrifice et l'application du sang.

Cette différence doit être maintenue.

La cinquième plaie ne contient pas encore l'institution de la Pâque.

Elle prépare néanmoins le lecteur à comprendre que Dieu possède l'autorité de distinguer ceux qu'il préserve de ceux qui subissent son jugement.

4.8. De l'agneau pascal à Jésus-Christ

Le Nouveau Testament établit explicitement un rapprochement entre la Pâque et Jésus-Christ.

L'apôtre Paul écrit :

« Christ, notre Pâque, a été immolé. » (1 Corinthiens 5.7)

Cette déclaration présente la mort de Jésus dans le prolongement théologique du sacrifice pascal.

L'agneau de la Pâque rappelle la délivrance d'Israël hors d'Égypte.

La mort du Christ est présentée comme l'accomplissement d'une délivrance plus profonde, concernant le péché et la réconciliation avec Dieu.

Jean-Baptiste désigne également Jésus comme :

« L'Agneau de Dieu, qui ôte le péché du monde. » (Jean 1.29)

Le rapprochement entre la cinquième plaie et Jésus-Christ doit cependant être établi avec prudence.

Le Nouveau Testament n'identifie pas directement la mortalité du bétail égyptien à une prophétie de la mort du Messie.

Le lien passe principalement par la progression du récit de l'Exode.

La cinquième plaie manifeste la distinction entre Israël et l'Égypte.

La dixième plaie introduit le sang de l'agneau pascal comme signe de protection.

Le Nouveau Testament présente ensuite Jésus-Christ comme l'accomplissement de la signification salvatrice de la Pâque.

Il s'agit donc d'une continuité théologique qui passe par l'événement pascal, et non d'une correspondance directe entre la cinquième plaie et la crucifixion.

Cette distinction permet de préserver la cohérence de la révélation biblique sans imposer au texte d'Exode 9 une signification qu'il n'exprime pas explicitement.

4.9. La fidélité de Dieu au milieu du jugement

La cinquième plaie associe deux manifestations de l'action divine : le jugement et la protection.

Cette association se retrouve dans plusieurs récits bibliques.

Lors du déluge, Dieu juge la corruption du monde tout en préservant Noé et sa famille dans l'arche (Genèse 6.13-22 ; Genèse 7.1-24).

Lors de la destruction de Sodome et Gomorrhe, Lot est conduit hors de la ville avant son anéantissement (Genèse 19.12-29).

Dans le livre de l'Exode, Dieu frappe l'Égypte tout en préparant la délivrance d'Israël.

Ces récits présentent des circonstances différentes, mais ils manifestent une même vérité : le jugement divin n'exclut pas la possibilité d'une protection particulière.

Cette protection ne doit pas être comprise comme une garantie générale d'absence de souffrance pour les croyants.

Les Écritures présentent également des justes confrontés à la persécution, à la maladie et à la mort.

La fidélité divine ne se mesure donc pas uniquement à la préservation matérielle.

Dans le contexte de la cinquième plaie, cependant, la protection des troupeaux israélites constitue un signe concret de l'engagement de Dieu envers son peuple.

Elle confirme que la délivrance annoncée demeure sous son contrôle.

4.10. Synthèse des principales correspondances bibliques

4.10. Synthèse des principales correspondances bibliques

THÈME	CINQUIÈME PLAIE	CORRESPONDANCES BIBLIQUES	ENSEIGNEMENT
Richesse	Mort du bétail égyptien	Genèse 13.2 ; Job 1.3 ; Proverbes 11.28	Les richesses ne garantissent pas une sécurité absolue
Puissance militaire	Chevaux parmi les animaux menacés	Deutéronome 17.16 ; Psaume 20.8 ; Exode 14.23-28	La puissance humaine demeure limitée
Culte	Animaux ayant une importance religieuse	Lévitique 1.1-17 ; Exode 10.25-26	Les animaux participent au culte, mais restent des créatures
Souveraineté divine	Dieu frappe les troupeaux	Genèse 1.24-25 ; Psaume 104.27-30	Dieu demeure maître de la vie animale
Protection	Préservation des troupeaux israélites	Exode 8.18-19 ; Exode 11.7	Dieu distingue son peuple dans le jugement
Pâque	Distinction entre Israël et l'Égypte	Exode 12.3-13	La protection divine reçoit une expression particulière dans le signe du sang
Accomplissement messianique	Continuité thématique par la Pâque	Jean 1.29 ; 1 Corinthiens 5.7	Jésus-Christ accomplit la signification salvatrice de la Pâque

4.11. Conclusion : la fragilité des puissances humaines devant le Créateur

La cinquième plaie révèle que les richesses, la puissance militaire et les représentations religieuses ne peuvent garantir la sécurité d'une nation face au jugement divin.

Les troupeaux égyptiens représentaient une richesse essentielle.

Ils contribuaient à l'agriculture, aux transports, à l'alimentation et à certaines pratiques cultuelles.

Pourtant, leur existence demeurait soumise à l'autorité de l'Éternel.

La mortalité du bétail manifeste ainsi la souveraineté du Créateur sur les ressources que les hommes considèrent comme les fondements de leur prospérité.

Mais le récit ne se limite pas au jugement.

La préservation des troupeaux israélites révèle également la fidélité de Dieu envers son peuple.

Cette distinction prépare la progression du récit vers la Pâque, où la protection divine sera associée au sang de l'agneau.

La cinquième plaie occupe donc une place significative dans l'histoire de la délivrance.

Elle montre que Dieu possède l'autorité de juger, de préserver et d'accomplir ses promesses.

Elle rappelle également que la reconnaissance de cette autorité exige davantage que la constatation de signes extraordinaires.

Pharaon a vu les conséquences du jugement et fait vérifier la protection accordée à Israël.

Pourtant, il refuse encore d'obéir.

La question de l'endurcissement du souverain devient ainsi centrale pour comprendre la poursuite des

plaies et l'intensification de la confrontation entre l'Éternel et l'Égypte.

5. La réaction de Pharaon : l'endurcissement malgré l'évidence

La cinquième plaie se termine par une réaction particulièrement révélatrice de Pharaon. Le souverain ne se contente pas de constater la mortalité du bétail égyptien : il fait vérifier que les troupeaux israélites ont effectivement été épargnés. L'enquête confirme la distinction annoncée par Dieu, mais cette preuve supplémentaire ne provoque aucun changement dans son attitude. Pharaon refuse toujours de libérer Israël. Le récit souligne ainsi la gravité de l'endurcissement humain : la connaissance d'un jugement divin ne conduit pas nécessairement à la reconnaissance de l'autorité de Dieu.

5.1. Une vérification ordonnée par Pharaon

Exode 9.7 rapporte :

« Pharaon s'informa de ce qui était arrivé ; et voici, pas une bête des troupeaux d'Israël n'avait péri. »

Cette précision distingue la cinquième plaie de plusieurs épisodes précédents.

Pharaon entreprend une démarche destinée à vérifier une caractéristique particulière du jugement.

La mortalité des animaux égyptiens est manifeste, mais le souverain cherche également à connaître la situation des troupeaux israélites.

Cette vérification correspond directement à l'annonce d'Exode 9.4 :

« L'Éternel distinguera entre les troupeaux d'Israël et les troupeaux des Égyptiens. »

Le récit établit donc une relation entre trois éléments : la parole annoncée, l'accomplissement du jugement et la confirmation obtenue par Pharaon.

Cette succession possède une importance théologique considérable.

Le souverain ne peut prétendre que la distinction entre les deux peuples lui était inconnue.

Il avait été averti avant le fléau.

Il constate ensuite que la mortalité animale s'est produite.

Enfin, il reçoit la confirmation que les troupeaux israélites ont été préservés.

Le texte ne précise pas les moyens employés pour cette vérification. Il ne décrit ni les personnes chargées de l'enquête ni les lieux visités.

Il affirme cependant clairement son résultat.

La parole divine s'est accomplie conformément à ce qui avait été annoncé.

5.2. Une connaissance qui ne produit pas l'obéissance

La conclusion d'Exode 9.7 est particulièrement frappante :

« Le cœur de Pharaon s'endurcit, et il ne laissa point aller le peuple. »

Le contraste entre la vérification et le refus constitue l'un des éléments centraux du passage.

Pharaon dispose désormais d'une preuve supplémentaire de la puissance de l'Éternel.

Il sait que le jugement a frappé les troupeaux égyptiens.

Il sait également que les animaux appartenant aux Israélites ont été épargnés.

Pourtant, il refuse toujours de laisser partir le peuple.

Cette attitude montre que le problème de Pharaon ne peut être réduit à un simple manque d'information.

Son opposition concerne fondamentalement la reconnaissance de l'autorité divine.

La distinction entre connaissance et obéissance apparaît à plusieurs reprises dans les Écritures.

Jacques 2.19 rappelle que la connaissance de certaines vérités concernant Dieu ne constitue pas, à elle seule, une foi authentique.

Dans Jean 12.37, l'évangéliste constate que certains témoins des miracles de Jésus ne croyaient toujours pas en lui.

Ces rapprochements ne signifient pas que la situation de Pharaon soit identique à celle des personnes mentionnées dans le Nouveau Testament.

Ils illustrent cependant un principe commun : la manifestation d'un signe ne supprime pas automatiquement la résistance du cœur humain.

Dans le récit de l'Exode, Pharaon reconnaît suffisamment la réalité des événements pour chercher à en vérifier les conséquences, mais il refuse d'en accepter les implications.

5.3. L'endurcissement du cœur dans le livre de l'Exode

Le thème de l'endurcissement occupe une place majeure dans les récits des plaies.

Il apparaît dès les premières instructions données à Moïse.

Dieu annonce :

« J'endurcirai son cœur, et il ne laissera point aller le peuple. » (Exode 4.21)

Cette déclaration est reprise et développée en Exode 7.3-5.

Cependant, le récit présente également Pharaon comme un souverain qui persiste volontairement dans son opposition.

Exode 8.11 indique qu'après la disparition des grenouilles, Pharaon endurcit son cœur.

Exode 8.28 rapporte une réaction comparable après la quatrième plaie.

Ces passages montrent que le récit associe l'annonce de l'action souveraine de Dieu et la responsabilité personnelle du souverain.

L'endurcissement ne doit donc pas être étudié à partir d'un seul verset isolé.

Il convient de considérer l'ensemble de la progression narrative.

5.3.1. Les différentes expressions hébraïques

Le texte hébreu de l'Exode utilise plusieurs verbes pour décrire l'état du cœur de Pharaon.

Le verbe ḥāzaq (חָזַק) exprime notamment l'idée de force, de fermeté ou de résistance.

Le verbe kābēd (כָּבֵד) possède le sens fondamental d'être lourd ou pesant. Appliqué au cœur, il évoque une attitude d'insensibilité ou d'obstination.

Le verbe qāšâ (קָשָׁה) exprime l'idée de dureté ou de résistance.

Ces termes ne sont pas parfaitement interchangeables, mais ils contribuent à décrire une même réalité générale : Pharaon demeure fermé à la parole divine.

Dans Exode 9.7, le verbe employé appartient à la famille de kābēd.

Le texte souligne ainsi que le cœur de Pharaon demeure lourd, insensible et obstiné.

Cette expression ne désigne pas une incapacité intellectuelle.

Elle caractérise une disposition intérieure qui refuse de céder devant l'autorité de Dieu.

5.3.2. Le cœur comme centre de la volonté

Dans la pensée biblique, le cœur ne désigne pas uniquement le siège des émotions.

Il représente également la pensée, la volonté, les décisions et les dispositions profondes de l'être humain.

Proverbes 4.23 déclare :

« Garde ton cœur plus que toute autre chose, car de lui viennent les sources de la vie. »

L'endurcissement du cœur de Pharaon concerne donc l'ensemble de son orientation intérieure.

Il ne s'agit pas simplement d'une réaction émotionnelle à une catastrophe.

Le souverain maintient délibérément une position contraire à la parole divine.

Cette obstination se manifeste concrètement dans son refus répété de libérer Israël.

Le cœur endurci produit ainsi une décision persistante de désobéissance.

5.4. La souveraineté divine et la responsabilité de Pharaon

L'une des questions théologiques les plus importantes du récit concerne la relation entre l'endurcissement annoncé par Dieu et les décisions personnelles de Pharaon.

D'un côté, Dieu déclare qu'il endurcira le cœur du souverain (Exode 4.21 ; Exode 7.3).

De l'autre, plusieurs passages présentent Pharaon comme responsable de son refus (Exode 8.11 ; Exode 8.28 ; Exode 9.7).

Ces deux affirmations appartiennent au même récit biblique.

Il serait donc réducteur de supprimer l'une au profit de l'autre.

La souveraineté divine ne doit pas être comprise comme une limitation de la puissance de Dieu.

Mais la responsabilité de Pharaon ne doit pas davantage être effacée.

Le texte présente un souverain qui résiste à des avertissements répétés, tout en affirmant que cette résistance s'inscrit dans le dessein souverain de Dieu.

5.4.1. La responsabilité du souverain

Pharaon connaît la demande divine.

Il reçoit les avertissements transmis par Moïse.

Il constate les jugements.

Il fait vérifier certaines de leurs caractéristiques.

Malgré cela, il refuse de libérer Israël.

Cette répétition établit sa responsabilité dans la progression du récit.

La cinquième plaie est particulièrement significative, car le souverain dispose d'une confirmation supplémentaire de la parole annoncée.

Son refus n'est donc pas présenté comme une décision prise dans l'ignorance complète.

Il constitue la poursuite d'une opposition déjà ancienne.

5.4.2. Le dessein souverain de Dieu

La résistance de Pharaon n'empêche pas l'accomplissement du projet divin.

Dieu avait annoncé qu'il délivrerait Israël malgré l'opposition du souverain (Exode 3.19-20 ; Exode 6.1-8).

Les refus successifs ne remettent donc pas en cause la promesse.

Ils deviennent le contexte dans lequel la puissance de l'Éternel se manifeste progressivement.

Exode 9.16, dans l'annonce de la septième plaie, présente cette perspective :

« Mais, je t'ai laissé subsister, afin que tu voies ma puissance, et que l'on publie mon nom par toute la terre. »

L'apôtre Paul reprend cette déclaration en Romains 9.17.

Il l'inscrit dans une réflexion sur la souveraineté de Dieu et sur sa liberté d'agir dans l'histoire.

Le rapprochement confirme l'importance théologique de l'épisode de Pharaon.

Cependant, les différentes interprétations chrétiennes de l'endurcissement divin ne s'accordent pas toujours sur les modalités précises de cette action.

Le texte biblique permet d'affirmer avec certitude deux réalités : Dieu demeure souverain sur le déroulement de la délivrance, et Pharaon est présenté comme responsable de son opposition.

La relation exacte entre ces deux dimensions relève d'une réflexion théologique plus large.

5.5. L'endurcissement comme refus progressif de la vérité

Le récit des plaies montre une progression dans la résistance de Pharaon.

Au commencement, le souverain déclare ne pas connaître l'Éternel (Exode 5.2).

Les premières plaies lui fournissent ensuite plusieurs manifestations de la puissance divine.

Lors de la troisième plaie, les magiciens reconnaissent :

« C'est le doigt de Dieu ! » (Exode 8.15)

Malgré cette reconnaissance, Pharaon refuse de céder.

Lors de la quatrième plaie, il accepte momentanément certaines négociations, mais revient sur ses engagements après la disparition du fléau (Exode 8.21-28).

La cinquième plaie introduit une vérification particulièrement explicite.

Pharaon cherche à savoir si les troupeaux israélites ont été épargnés.

La réponse confirme la parole divine.

Mais son attitude demeure inchangée.

Cette succession révèle une résistance qui se maintient malgré l'accumulation des signes.

Le récit ne permet pas de décrire avec précision toutes les pensées intérieures de Pharaon.

Il présente cependant clairement ses décisions et leurs conséquences.

La répétition de ses refus constitue la manifestation visible de son endurcissement.

5.6. La patience divine face à l'obstination humaine

Les jugements d'Égypte révèlent la puissance de Dieu, mais également la répétition de ses avertissements.

Avant plusieurs plaies, Moïse reçoit l'ordre de se présenter devant Pharaon et de lui annoncer les conséquences de son refus.

La cinquième plaie suit cette structure.

Dieu ne frappe pas les troupeaux sans avoir préalablement transmis son ordre et son avertissement.

Exode 9.2-5 présente une annonce claire, suivie de la fixation du jour du jugement.

Pharaon reçoit ainsi une nouvelle occasion de se soumettre à la parole divine.

Cette manière d'agir rappelle le principe exprimé en Ezéchiel 33.11 :

« Ce que je désire, ce n'est pas que le méchant meure, c'est qu'il change de conduite et qu'il vive. »

Ce passage appartient à un contexte historique différent, mais il exprime une dimension importante de la révélation biblique : Dieu appelle les hommes à abandonner leur mauvaise conduite.

La patience divine ne signifie cependant pas l'absence de jugement.

Dans le récit de l'Exode, les avertissements répétés sont suivis de conséquences réelles lorsque Pharaon persiste dans son refus.

La cinquième plaie manifeste cette articulation entre avertissement, responsabilité et jugement.

5.7. L'illusion de la puissance royale

Pharaon représente dans le récit un pouvoir politique considérable.

Il dispose d'une administration, de ressources économiques, d'une armée et d'une autorité reconnue sur l'ensemble du royaume.

Cependant, les plaies révèlent progressivement les limites de cette puissance.

Le souverain ne peut empêcher la transformation des eaux du Nil.

Il ne peut préserver son palais de l'invasion des grenouilles.

Il ne peut faire disparaître les insectes par sa seule autorité.

Il ne peut protéger l'ensemble des richesses animales de l'Égypte.

La cinquième plaie atteint ainsi une nouvelle dimension de sa puissance.

Le roi possède des troupeaux et dispose de ressources importantes, mais il ne maîtrise pas leur existence.

Cette situation rappelle l'enseignement du Psaume 33.16-17 :

« Ce n'est pas une grande armée qui sauve le roi, ce n'est pas une grande force qui délivre le héros. Le cheval est impuissant pour assurer le salut. »

Le rapprochement est particulièrement significatif puisque les chevaux figurent parmi les animaux mentionnés dans la cinquième plaie.

La puissance humaine possède une réalité, mais elle demeure limitée.

Le récit de l'Exode ne condamne pas l'existence de toute autorité politique.

Il montre plutôt qu'aucune autorité humaine ne peut légitimement se placer au-dessus de la volonté de Dieu.

Pharaon refuse de reconnaître cette limite.

Son endurcissement devient ainsi l'expression d'une prétention royale à maintenir son autorité malgré les jugements divins.

5.8. Les conséquences de l'endurcissement pour l'Égypte

Le refus de Pharaon ne concerne pas uniquement sa personne.

Il entraîne des conséquences pour l'ensemble du royaume.

Les plaies affectent les habitants, les ressources et les conditions de vie de l'Égypte.

La cinquième provoque une mortalité animale particulièrement grave.

La sixième atteindra directement les hommes et les bêtes par des ulcères (Exode 9.8-12).

La septième entraînera de nouvelles destructions par la grêle (Exode 9.13-35).

La huitième dévastera ce qui restera de la végétation (Exode 10.1-20).

Le récit met ainsi en évidence les conséquences collectives des décisions d'un souverain.

Pharaon possède une autorité politique qui engage son peuple.

Son refus persistant prolonge une confrontation dont les effets dépassent largement sa personne.

Cette dimension souligne la responsabilité particulière de ceux qui exercent le pouvoir.

Les décisions des dirigeants peuvent affecter profondément les populations placées sous leur autorité.

Dans le récit biblique, l'obstination de Pharaon devient ainsi une cause majeure de la poursuite des jugements.

5.9. Une transition vers la sixième plaie

La cinquième plaie s'achève sans changement dans la décision de Pharaon.

Le souverain refuse toujours de laisser partir Israël.

Le récit passe alors immédiatement à un nouveau jugement.

Exode 9.8-12 rapporte que Moïse et Aaron reçoivent l'ordre de prendre de la cendre de fournaise et de la répandre vers le ciel.

Cette intervention provoque des ulcères sur les hommes et sur les animaux.

La progression est significative.

La cinquième plaie avait provoqué une mortalité importante parmi les troupeaux.

La sixième atteint directement les corps humains.

Les magiciens eux-mêmes sont touchés et ne peuvent se tenir devant Moïse (Exode 9.11).

Cette incapacité contraste avec leurs interventions lors des premières plaies.

La confrontation franchit ainsi une nouvelle étape.

La puissance divine atteint désormais ceux qui avaient tenté de reproduire certains signes accomplis par Moïse et Aaron.

Exode 9.12 précise alors explicitement que l'Éternel endurcit le cœur de Pharaon.

Cette déclaration marque une étape importante dans la présentation de l'endurcissement au cours du récit.

La résistance du souverain se poursuit, mais le texte souligne désormais directement l'action divine dans cette obstination.

La cinquième plaie prépare donc une intensification du jugement et de la confrontation théologique.

5.10. Synthèse : les enseignements de l'endurcissement de Pharaon

> 5.10. Synthèse : les enseignements de l'endurcissement de Pharaon

ASPECT	MANIFESTATION DANS LE RÉCIT	RÉFÉRENCES BIBLIQUES
Vérification	Pharaon fait constater la préservation des troupeaux israélites	Exode 9.7
Connaissance	La parole annoncée est confirmée par les faits	Exode 9.4-7
Refus	Pharaon ne laisse pas partir Israël	Exode 9.7
Responsabilité	Le souverain persiste malgré les avertissements	Exode 8.11 ; Exode 8.28 ; Exode 9.7
Souveraineté divine	Dieu annonce et dirige le déroulement de la délivrance	Exode 4.21 ; Exode 7.3-5
Conséquences collectives	Les décisions de Pharaon prolongent les jugements sur l'Égypte	Exode 9.8-12 ; Exode 9.13-35
Progression	La sixième plaie atteint directement les hommes et les animaux	Exode 9.8-12

5.11. Conclusion : un cœur fermé malgré la manifestation de Dieu

La réaction de Pharaon à la cinquième plaie révèle la profondeur de son opposition à l'Éternel.

Le souverain ne manque pas d'informations.

Il a reçu l'avertissement de Moïse.

Il a constaté la mortalité du bétail égyptien.

Il a fait vérifier la préservation des troupeaux israélites.

Il sait donc que la distinction annoncée s'est réalisée.

Pourtant, il refuse toujours de libérer Israël.

Cette attitude manifeste que la résistance à Dieu ne résulte pas nécessairement de l'absence de signes.

Elle peut également provenir d'une volonté persistante de conserver son autorité et de refuser toute soumission.

La cinquième plaie souligne ainsi la responsabilité de Pharaon devant la parole divine.

Elle révèle également la souveraineté de Dieu, dont le projet de délivrance ne peut être annulé par l'obstination humaine.

La confrontation se poursuit donc vers des jugements plus graves.

L'Égypte a vu ses ressources animales frappées, mais son souverain demeure inflexible.

La sixième plaie atteindra désormais directement les corps, révélant une nouvelle dimension de la puissance divine et de l'impuissance des autorités religieuses égyptiennes.

6. Échos prophétiques et apocalyptiques de la cinquième plaie

La cinquième plaie d'Égypte trouve plusieurs correspondances thématiques dans les textes prophétiques et apocalyptiques de la Bible. La mortalité du bétail révèle la fragilité des ressources économiques et la souveraineté de Dieu sur la création. Les prophètes annoncent également des jugements affectant les animaux, les récoltes et les moyens de subsistance des nations. Dans le Nouveau Testament, Jésus évoque les guerres, les famines et les bouleversements qui précéderont son retour, tandis que l'Apocalypse présente des jugements touchant la terre et ses habitants. Ces rapprochements ne signifient pas que la cinquième plaie se reproduira nécessairement sous une forme identique. Ils mettent en évidence une continuité théologique : Dieu demeure souverain sur les nations, leurs richesses et leur destinée.

6.1. Les plaies d'Égypte comme modèle de jugement divin

Le récit des dix plaies occupe une place fondamentale dans l'histoire biblique.

Il présente une série de jugements par lesquels Dieu manifeste sa puissance, confronte l'autorité de Pharaon et prépare la délivrance d'Israël.

Ces événements ne sont pas seulement rappelés comme des catastrophes ayant frappé l'Égypte.

Ils deviennent également, dans les livres bibliques ultérieurs, des témoignages de la souveraineté divine.

Le Psaume 78.43-51 évoque les signes accomplis en Égypte, notamment la transformation des eaux, les invasions d'animaux et les destructions provoquées par les fléaux.

Le Psaume 105.27-36 rappelle lui aussi les jugements infligés au royaume égyptien.

Ces deux passages présentent les plaies comme des manifestations historiques de la puissance de Dieu.

Ils soulignent que la délivrance d'Israël résulte de l'intervention de l'Éternel et non d'une supériorité militaire ou politique des Hébreux.

La cinquième plaie appartient à cette démonstration.

Elle révèle que les ressources animales de l'Égypte demeurent soumises à la volonté divine.

Cette vérité trouve plusieurs prolongements dans les textes prophétiques.

6.2. Les jugements touchant les animaux dans les livres prophétiques

Les prophètes de l'Ancien Testament présentent parfois la mortalité animale comme une conséquence du jugement divin.

Cette association apparaît notamment dans le livre de Jérémie.

Jérémie 21.6 annonce un jugement sur Jérusalem :

« Je frapperai les habitants de cette ville, les hommes et les bêtes ; ils mourront d'une peste terrible. »

Le jugement concerne ici les êtres humains et les animaux.

Cette association rappelle la souveraineté divine sur l'ensemble de la vie.

Elle présente également la mortalité comme une manifestation de la gravité de la situation spirituelle et morale du peuple.

Dans Jérémie 14.1-6, la sécheresse provoque une détresse qui touche les hommes, les terres agricoles et les animaux.

Les biches abandonnent leurs petits faute de pâturages, tandis que les ânes sauvages souffrent du manque de végétation.

Le texte montre ainsi que les conséquences d'une catastrophe peuvent s'étendre à l'ensemble de la création vivante.

Ces passages ne constituent pas des annonces directes de la cinquième plaie.

Ils témoignent cependant d'une même conception biblique : la vie animale et les ressources naturelles ne sont pas indépendantes de la relation entre Dieu et les nations.

6.3. Le jugement de l'Égypte dans le livre d'Ézéchiel

Le prophète Ézéchiel consacre plusieurs oracles au jugement de l'Égypte.

Les chapitres 29 à 32 présentent notamment la condamnation de l'orgueil du pouvoir égyptien et la fragilité de sa puissance.

Ezéchiel 29.3 rapporte cette déclaration adressée à Pharaon :

« Voici, j'en veux à toi, Pharaon, roi d'Égypte, grand crocodile, qui te couches au milieu de tes fleuves. »

Le souverain est présenté comme une puissance qui s'attribue une autorité excessive.

La suite du verset évoque sa prétention à posséder le Nil.

Cette attitude rappelle celle du Pharaon de l'Exode, qui refuse de reconnaître l'autorité du Dieu des Hébreux.

Les contextes historiques sont cependant différents.

Le Pharaon mentionné dans les oracles d'Ézéchiel appartient à une période bien postérieure à celle de la sortie d'Égypte.

Il ne faut donc pas confondre les deux événements.

Le rapprochement repose sur un thème commun : la condamnation d'un pouvoir qui s'appuie sur ses ressources et sur sa puissance pour affirmer son indépendance.

Ezéchiel 30.10-12 annonce également la destruction des richesses et de la puissance égyptiennes.

Ces déclarations prolongent un enseignement déjà présent dans le récit des plaies : aucune nation ne possède une autorité absolue sur ses ressources ou sur son avenir.

6.4. Les fléaux annoncés dans le discours du mont des Oliviers

Dans son discours prophétique, Jésus annonce plusieurs bouleversements qui marqueront l'histoire et précéderont l'accomplissement des événements eschatologiques.

Matthieu 24.6-8 mentionne les guerres, les famines et les tremblements de terre.

Jésus précise que ces événements constituent le commencement des douleurs.

Luc 21.10-11 présente une description comparable et mentionne également des pestes.

Ces déclarations rappellent certains aspects des jugements d'Égypte.

Les catastrophes affectent les populations, les ressources et les conditions de vie.

Elles révèlent la fragilité des structures humaines.

Cependant, Jésus ne présente pas explicitement ces événements comme une répétition des dix plaies.

Le rapprochement doit donc être compris comme une correspondance thématique.

La cinquième plaie frappe une richesse essentielle à la subsistance de l'Égypte.

Les famines et les pestes annoncées dans les discours prophétiques affectent également les conditions fondamentales de l'existence humaine.

Dans les deux cas, les sécurités matérielles apparaissent vulnérables.

6.4.1. Les famines et les pestes

Luc 21.11 annonce :

« Il y aura de grands tremblements de terre, et, en divers lieux, des pestes et des famines. »

Les pestes et les famines sont ici mentionnées parmi les bouleversements qui accompagneront les événements annoncés par Jésus.

Le terme grec loimos (λοιμός) désigne une peste ou une épidémie.

Il concerne principalement les maladies touchant les populations humaines.

La cinquième plaie d'Égypte, quant à elle, frappe les animaux.

La différence doit être maintenue.

Le lien entre les deux passages ne repose donc pas sur une identité de cible, mais sur le thème plus général de la mortalité et de la fragilité des moyens de subsistance.

La cinquième plaie révèle que les ressources animales peuvent être frappées par un jugement divin.

Le discours prophétique de Jésus annonce que les populations humaines connaîtront également des crises graves.

Ces correspondances soulignent la vulnérabilité de l'ordre économique et social.

6.4.2. Le commencement des douleurs

Matthieu 24.8 présente les premiers bouleversements comme le commencement des douleurs.

Cette expression évoque une progression vers des événements plus graves.

Une progression comparable apparaît dans le récit des plaies d'Égypte.

Les premiers jugements affectent l'environnement.

La cinquième plaie provoque une mortalité animale importante.

La sixième atteint directement les corps humains.

Les jugements suivants entraînent des destructions agricoles, des ténèbres et finalement la mort des premiers-nés.

Il existe donc une analogie dans la progression des épreuves.

Cependant, cette ressemblance ne permet pas d'établir une correspondance chronologique précise entre

chacune des plaies et les événements annoncés par Jésus.

Le discours du mont des Oliviers possède sa propre structure prophétique.

Il doit être interprété à partir de ses déclarations et de son contexte.

La cinquième plaie peut éclairer certains thèmes du discours, mais elle ne constitue pas une clé permettant d'identifier automatiquement une étape particulière des événements futurs.

6.5. Le quatrième sceau de l'Apocalypse : la mort et les fléaux

L'un des rapprochements les plus significatifs apparaît dans le livre de l'Apocalypse.

Apocalypse 6.7-8 décrit l'ouverture du quatrième sceau.

Jean voit apparaître un cheval d'une couleur pâle, dont le cavalier porte le nom de Mort.

Le séjour des morts l'accompagne.

Le texte précise qu'un pouvoir leur est donné sur le quart de la terre pour faire mourir par l'épée, la famine, la mortalité et les bêtes sauvages.

Ce passage présente plusieurs formes de destruction.

La guerre provoque la mort par l'épée.

La famine affecte les ressources alimentaires.

La mortalité entraîne la disparition d'une partie de la population.

Les bêtes sauvages participent également au tableau du jugement.

La cinquième plaie d'Égypte présente un point commun avec ce passage : la vie et les moyens de subsistance sont soumis au jugement divin.

Cependant, les différences sont importantes.

Dans Exode 9.1-7, la mortalité frappe les troupeaux égyptiens.

Dans Apocalypse 6.8, le jugement concerne principalement les habitants de la terre.

Les bêtes sauvages ne sont pas présentées comme des victimes du fléau, mais comme l'un des moyens de destruction.

Il serait donc inexact d'affirmer que le quatrième sceau annonce directement une nouvelle mortalité du bétail comparable à celle d'Égypte.

La correspondance porte sur la souveraineté divine, la mortalité et l'effondrement des sécurités humaines.

6.6. La première trompette : le jugement sur la végétation

Apocalypse 8.7 décrit le jugement associé à la première trompette.

Le texte annonce que de la grêle et du feu mêlés de sang sont jetés sur la terre.

Une partie des arbres est brûlée, ainsi que toute l'herbe verte dans le cadre de la vision.

Cette description rappelle davantage la septième plaie d'Égypte, au cours de laquelle la grêle détruit une partie de la végétation (Exode 9.22-26).

Cependant, elle présente également un lien indirect avec la cinquième plaie.

Les animaux domestiques dépendent des ressources végétales pour leur alimentation.

La destruction des pâturages peut donc menacer les troupeaux et les activités agricoles.

Il convient toutefois de distinguer les deux formes de jugement.

Dans la cinquième plaie, les animaux meurent directement du fléau annoncé.

Dans la première trompette, le jugement porte sur la végétation.

Le rapprochement concerne les conséquences possibles sur les ressources économiques et alimentaires.

Il ne s'agit pas d'une identité entre les deux événements.

6.7. Les jugements de l'Apocalypse et les plaies d'Égypte

Le livre de l'Apocalypse reprend plusieurs images qui rappellent explicitement ou fortement les plaies d'Égypte.

Les eaux changées en sang évoquent la première plaie (Exode 7.17-21 ; Apocalypse 8.8-9 ; Apocalypse 16.3-4).

Les ténèbres rappellent la neuvième plaie (Exode 10.21-23 ; Apocalypse 16.10).

Les ulcères évoquent la sixième plaie (Exode 9.8-12 ; Apocalypse 16.2).

Les grenouilles apparaissent également dans une vision de l'Apocalypse, mais sous une forme symbolique différente (Apocalypse 16.13).

Ces correspondances montrent que le récit de l'Exode constitue un arrière-plan important de l'imagerie apocalyptique.

Le Dieu qui a jugé l'Égypte demeure celui qui exerce son autorité sur l'histoire.

Cependant, toutes les plaies d'Égypte ne possèdent pas nécessairement un équivalent direct dans l'Apocalypse.

La cinquième plaie ne correspond à aucun jugement apocalyptique décrivant explicitement une mortalité identique des troupeaux.

Sa portée prophétique doit donc être comprise à travers les thèmes qu'elle partage avec les jugements ultérieurs : mortalité, fragilité économique, souveraineté divine et responsabilité humaine.

6.8. L'endurcissement de Pharaon et l'impénitence dans l'Apocalypse

L'un des parallèles les plus importants entre le récit de l'Exode et l'Apocalypse concerne la réaction des hommes face aux jugements.

Après la cinquième plaie, Pharaon fait vérifier la préservation des troupeaux israélites.

Malgré cette confirmation, il refuse de libérer le peuple (Exode 9.7).

Le livre de l'Apocalypse présente une attitude comparable.

Apocalypse 9.20-21 affirme que les hommes qui survivent aux fléaux ne se repentent pas de leurs œuvres ni de leur idolâtrie.

Apocalypse 16.9 décrit également des hommes qui blasphèment le nom de Dieu au lieu de se repentir.

Apocalypse 16.11 reprend cette attitude après le jugement des ulcères.

Le rapprochement est particulièrement significatif.

Dans les deux récits, les jugements manifestent la puissance divine.

Mais leur réalité ne produit pas automatiquement la repentance.

Pharaon persiste dans son refus.

Les hommes décrits dans l'Apocalypse continuent à s'opposer à Dieu.

Cette correspondance révèle une continuité théologique fondamentale : l'endurcissement humain peut se maintenir malgré des manifestations extraordinaires du jugement divin.

Elle souligne également que la repentance ne peut être réduite à la simple reconnaissance d'une puissance supérieure.

Elle implique un changement d'attitude devant Dieu.

6.9. La distinction entre les protégés et ceux qui subissent le jugement

La cinquième plaie présente une séparation explicite entre les troupeaux d'Israël et ceux de l'Égypte.

Cette distinction trouve plusieurs correspondances dans les textes prophétiques.

Ezéchiel 9.4-6 décrit une vision dans laquelle une marque est placée sur le front de ceux qui soupirent et gémissent à cause des abominations commises dans Jérusalem.

Cette marque les distingue dans le contexte du jugement annoncé.

Dans l'Apocalypse, les serviteurs de Dieu reçoivent également un sceau.

Apocalypse 7.2-3 présente l'ordre de marquer les serviteurs de Dieu avant que certains jugements ne soient exercés.

Apocalypse 9.4 précise que les sauterelles issues de l'abîme ne doivent pas nuire à ceux qui portent le sceau de Dieu sur leur front.

Ces passages présentent un principe commun : Dieu connaît ceux qui lui appartiennent et peut établir une distinction au milieu du jugement.

Cependant, les modalités de protection diffèrent.

Dans Exode 9, les troupeaux israélites sont préservés d'une mortalité animale.

Dans Ézéchiel 9, la marque concerne des personnes dans une vision de jugement sur Jérusalem.

Dans l'Apocalypse, le sceau possède une signification eschatologique particulière.

Ces événements ne doivent donc pas être confondus.

Ils révèlent néanmoins une continuité dans la manière dont la Bible présente la souveraineté divine sur le jugement et sur la préservation de ses serviteurs.

6.10. Tableau comparatif : Exode, discours prophétique et Apocalypse

6.10. Tableau comparatif : Exode, discours prophétique et Apocalypse

AXE	CINQUIÈME PLAIE - EXODE 9.1-7	DISCOURS DU MONT DES OLIVIERS	APOCALYPSE
Nature du fléau	Mortalité importante du bétail	Guerres, famines, pestes et bouleversements	Mortalité, famine et jugements touchant la création
Références	Exode 9.1-7	Matthieu 24.6-8 ; Luc 21.10-11	Apocalypse 6.7-8 ; Apocalypse 8.7
Cible principale	Troupeaux égyptiens	Populations humaines et conditions de vie	Humanité, végétation et différents éléments de la création
Origine présentée	Intervention directe de l'Éternel	Événements annoncés par Jésus	Jugements révélés dans les visions de Jean
Conséquences économiques	Pertes animales et agricoles potentielles	Crises de subsistance	Famines et destructions de ressources
Distinction divine	Préservation des troupeaux israélites	Appel des disciples à la vigilance et à la persévérance	Sceau des serviteurs de Dieu
Réaction humaine	Endurcissement de Pharaon	Risque de séduction, de peur et d'infidélité	Impénitence et blasphèmes de certains hommes
Portée théologique	Souveraineté de Dieu sur la vie et les richesses	Nécessité de la vigilance et de la fidélité	Jugement divin et accomplissement du dessein de Dieu

Ce tableau met en évidence des correspondances thématiques sans imposer une équivalence prophétique systématique.

6.11. Une répétition des jugements ou un accomplissement prophétique ?

La présence de motifs communs entre l'Exode et l'Apocalypse soulève une question importante : les jugements futurs doivent-ils être compris comme une répétition des plaies d'Égypte ?

Le texte biblique permet de distinguer plusieurs niveaux.

Premièrement, les plaies d'Égypte constituent des événements historiques particuliers, liés à la délivrance d'Israël.

Deuxièmement, ces événements deviennent des modèles de la puissance divine dans les livres bibliques ultérieurs.

Troisièmement, l'Apocalypse reprend certaines images des plaies pour décrire des jugements eschatologiques.

Cette reprise ne signifie pas que chaque plaie possède nécessairement un accomplissement futur identique.

Le langage apocalyptique utilise des images issues de l'histoire biblique pour présenter l'intervention finale de Dieu.

La cinquième plaie peut donc être comprise comme une préfiguration thématique de certains jugements touchant les ressources et la vie.

Cependant, aucun passage du Nouveau Testament n'annonce explicitement qu'une mortalité du bétail identique à celle d'Exode 9.1-7 devra nécessairement se reproduire à la fin des temps.

Il convient ainsi de distinguer une correspondance théologique d'une prophétie directe.

Cette distinction permet de reconnaître la cohérence de la révélation biblique sans attribuer aux textes des précisions qu'ils ne fournissent pas.

6.12. La souveraineté divine sur les nations et leurs ressources

La cinquième plaie révèle que les richesses d'une nation ne sont pas indépendantes de Dieu.

Cette vérité traverse l'ensemble des Écritures.

Daniel 2.21 affirme que Dieu change les temps et les circonstances, renverse et établit les rois.

Daniel 4.32 rappelle que le Très-Haut domine sur le règne des hommes et le donne à qui il lui plaît.

Ces déclarations concernent principalement la souveraineté divine sur les pouvoirs politiques.

Elles éclairent cependant le récit des plaies d'Égypte.

Pharaon possède une autorité considérable, mais il ne peut empêcher le jugement divin.

Les prophètes annoncent également la chute de nations puissantes dont la prospérité semblait durable.

L'Apocalypse présente finalement la disparition des systèmes humains opposés à Dieu.

Apocalypse 18 décrit notamment la chute de Babylone, symbole d'une puissance caractérisée par la richesse, le commerce et l'opposition à Dieu.

Les marchands se lamentent sur la disparition de ses richesses (Apocalypse 18.11-19).

Le rapprochement avec la cinquième plaie repose sur la fragilité des sécurités économiques.

Dans les deux récits, la prospérité ne peut empêcher le jugement.

Cependant, les contextes demeurent distincts.

La cinquième plaie concerne les troupeaux égyptiens.

Apocalypse 18 présente la chute d'une puissance symbolique et économique dans le cadre des visions eschatologiques.

La continuité réside dans l'affirmation que les richesses humaines ne constituent pas une puissance indépendante de Dieu.

6.13. Synthèse : la cinquième plaie dans la perspective prophétique

La cinquième plaie d'Égypte constitue un témoignage historique de la souveraineté divine sur les ressources animales et économiques.

Les livres prophétiques prolongent cette perspective en présentant des jugements qui affectent les populations, les animaux et les moyens de subsistance.

Le discours du mont des Oliviers annonce des bouleversements qui révéleront la fragilité des sécurités humaines.

L'Apocalypse reprend plusieurs images des plaies d'Égypte pour décrire les jugements divins précédant

l'accomplissement final du dessein de Dieu.

Ces correspondances ne doivent pas être transformées en équivalences systématiques.

La cinquième plaie ne possède pas d'accomplissement apocalyptique explicitement identifié dans le Nouveau Testament.

Elle participe néanmoins à une continuité théologique importante.

Le Dieu qui a jugé l'Égypte demeure souverain sur les nations.

Il possède l'autorité de frapper les richesses humaines, de déterminer les limites de ses jugements et de préserver ceux qui lui appartiennent.

Le récit souligne également que les manifestations du jugement ne produisent pas nécessairement la repentance.

Pharaon persiste dans son refus malgré la vérification du signe annoncé.

L'Apocalypse présente de même des hommes qui refusent de se repentir malgré les fléaux.

La cinquième plaie révèle ainsi une vérité qui traverse l'ensemble de la révélation biblique : la puissance de Dieu demeure souveraine, mais le cœur humain peut persister dans son opposition malgré les avertissements et les jugements.

7. Commentaire : la cinquième plaie dans la progression des jugements d'Égypte

La cinquième plaie marque une étape importante dans la confrontation entre l'Éternel et Pharaon. Après les jugements qui ont affecté les eaux, les animaux et les conditions de vie, Dieu frappe directement les ressources économiques du royaume. La mortalité du bétail révèle la fragilité de la prospérité égyptienne, tandis que la préservation des troupeaux israélites confirme la fidélité de Dieu à son alliance. L'attitude de Pharaon, qui fait vérifier le signe sans accepter d'obéir, montre cependant que l'accumulation des preuves ne suffit pas à transformer un cœur endurci.

7.1. Une nouvelle étape dans l'intensification des plaies

Les dix plaies d'Égypte ne constituent pas une succession d'événements dépourvus de cohérence.

Le récit présente une confrontation progressive entre l'autorité divine et le refus de Pharaon.

La première plaie atteint les eaux du Nil, ressource essentielle à la vie du pays (Exode 7.14-24).

La deuxième provoque une invasion de grenouilles qui pénètrent jusque dans les habitations (Exode 7.25.11).

La troisième manifeste la puissance divine à travers les insectes issus de la poussière de la terre (Exode 8.12-15).

La quatrième introduit une distinction explicite entre la région de Gosen et le reste du pays (Exode 8.16-28).

La cinquième frappe désormais une richesse fondamentale : le bétail (Exode 9.1-7).

Cette progression révèle une intensification des conséquences matérielles.

Les premiers fléaux perturbent profondément les conditions de vie.

La cinquième entraîne une mortalité animale importante et des pertes économiques potentiellement durables.

Il serait toutefois excessif d'affirmer que chaque plaie est nécessairement plus grave que la précédente selon un critère unique.

Le récit met plutôt en évidence une succession de jugements qui atteignent différents aspects de la vie égyptienne.

Leur accumulation démontre que l'Éternel exerce son autorité sur l'ensemble de la création.

7.2. Un jugement qui atteint la prospérité sans détruire immédiatement le royaume

La mortalité du bétail possède une particularité importante.

Elle atteint les richesses de l'Égypte sans provoquer immédiatement la disparition de son organisation politique.

Pharaon demeure sur son trône.

Son administration continue de fonctionner.

Les négociations avec Moïse se poursuivent.

Les plaies suivantes montreront que l'Égypte dispose encore d'animaux et de ressources agricoles.

La cinquième plaie représente donc un jugement grave, mais non la destruction définitive de toutes les capacités économiques du pays.

Cette observation souligne le caractère progressif de la confrontation.

Dieu manifeste sa puissance par des jugements successifs, tandis que Pharaon persiste dans son refus.

Le souverain reçoit ainsi plusieurs avertissements avant la dixième plaie.

La progression du récit montre que le jugement divin n'est pas présenté comme un événement isolé, mais comme une succession d'interventions liées à l'obstination du pouvoir égyptien.

7.3. La précision du jugement comme témoignage de la souveraineté divine

Trois éléments caractérisent particulièrement la cinquième plaie.

Premièrement, les animaux concernés sont désignés avant le fléau.

Deuxièmement, le moment de son accomplissement est annoncé.

Troisièmement, les troupeaux israélites doivent être préservés.

Ces caractéristiques permettent de comprendre la portée de l'événement.

La mortalité animale n'est pas simplement interprétée après coup comme une manifestation divine.

Elle est annoncée avec des caractéristiques précises.

Le récit affirme ensuite que ces caractéristiques se réalisent.

Cette correspondance constitue un élément central de l'argumentation biblique.

Dieu démontre qu'il ne se contente pas de connaître les événements.

Il possède l'autorité de les déterminer.

Cette souveraineté apparaît également dans d'autres passages de l'Exode.

Lors de la quatrième plaie, Dieu annonce la protection de Gosen (Exode 8.18-19).

Lors de la septième, il avertit les Égyptiens de mettre à l'abri leurs serviteurs et leurs troupeaux avant la grêle (Exode 9.18-21).

Ces annonces manifestent une même réalité : le jugement divin possède des limites et des caractéristiques déterminées.

7.4. Le jugement des richesses et la responsabilité du pouvoir

La cinquième plaie soulève également une question concernant les conséquences des décisions politiques.

Pharaon refuse de libérer Israël.

Mais ce refus entraîne des souffrances qui touchent l'ensemble du royaume.

Les propriétaires de troupeaux, les cultivateurs et les personnes dépendant de l'élevage peuvent subir les conséquences du jugement.

Le texte ne fournit pas de description détaillée de leurs pertes individuelles.

Il permet néanmoins de constater que l'obstination du souverain possède des conséquences collectives.

Cette dimension rappelle que l'exercice du pouvoir comporte une responsabilité particulière.

Dans le livre des Proverbes, la justice d'un souverain est associée à la stabilité du pays, tandis que l'injustice contribue à sa ruine (Proverbes 29.4).

La situation de Pharaon illustre les conséquences d'une autorité qui refuse de reconnaître ses limites.

Le souverain cherche à maintenir la domination de l'Égypte sur Israël.

Mais cette volonté de conserver le peuple dans l'esclavage provoque une confrontation dont les effets deviennent progressivement plus graves.

Le jugement du bétail révèle ainsi le coût collectif de l'obstination royale.

7.5. La distinction entre Israël et l'Égypte comme signe de l'alliance

La préservation des troupeaux israélites occupe une place essentielle dans le récit.

Elle ne constitue pas une simple circonstance secondaire.

Dieu l'annonce explicitement avant le jugement.

Pharaon la fait vérifier après son accomplissement.

Cette distinction possède donc une fonction démonstrative.

Elle révèle que le Dieu d'Israël connaît son peuple et agit conformément à son alliance.

Exode 6.6-7 présente la délivrance comme l'accomplissement d'une promesse :

« Je vous prendrai pour mon peuple, je serai votre Dieu. »

La cinquième plaie s'inscrit dans cette déclaration.

Dieu ne se contente pas de frapper l'Égypte.

Il prépare la sortie d'Israël et préserve des ressources qui accompagneront le peuple dans le désert.

Cette protection ne repose pas sur une supériorité morale ou économique des Israélites.

Elle manifeste la fidélité divine.

Le récit présente ainsi une distinction fondamentale entre le jugement exercé contre l'oppression et la délivrance accordée au peuple de l'alliance.

7.6. La cinquième plaie et la critique de l'idolâtrie

Le contexte religieux égyptien permet de comprendre une dimension supplémentaire du jugement.

Les animaux occupaient une place importante dans plusieurs cultes.

Certains bovins étaient associés à des manifestations divines, notamment dans le culte d'Apis.

La déesse Hathor pouvait être représentée sous une forme bovine.

La mortalité du bétail pouvait donc être perçue comme une atteinte aux symboles de fécondité, de puissance et de protection.

Cependant, le récit ne désigne pas explicitement Apis ou Hathor comme les cibles particulières de la cinquième plaie.

Il convient de maintenir cette distinction.

La portée religieuse du jugement repose d'abord sur la déclaration générale selon laquelle Dieu exerce des jugements contre les dieux de l'Égypte (Exode 12.12).

Dans cette perspective, la mortalité animale manifeste l'impuissance des puissances religieuses égyptiennes à garantir la protection des richesses du royaume.

Le contraste avec la révélation biblique est fondamental.

Les animaux sont des créatures.

Ils possèdent une valeur réelle et participent à la vie humaine.

Mais ils ne constituent pas des puissances divines autonomes.

Leur existence demeure soumise au Créateur.

La cinquième plaie rappelle ainsi que l'adoration doit être adressée à Dieu et non aux éléments de sa création.

7.7. La vérification de Pharaon : une preuve supplémentaire rejetée

La démarche de Pharaon après la cinquième plaie mérite une attention particulière.

Le souverain cherche à savoir si les troupeaux israélites ont effectivement été épargnés.

Cette enquête montre que la distinction annoncée l'intéresse.

Elle indique également que le résultat peut être constaté.

Le récit ne présente donc pas Pharaon comme un homme totalement indifférent aux événements.

Il cherche à obtenir une information précise.

Mais la confirmation reçue ne provoque aucune modification de sa décision.

Cette attitude révèle la différence entre constater un fait et accepter ses conséquences.

Pharaon reconnaît suffisamment la réalité du fléau pour en vérifier les caractéristiques.

Pourtant, il refuse toujours l'ordre divin.

Le problème ne réside donc pas seulement dans l'absence de preuves.

Il concerne la volonté de se soumettre à l'autorité de Dieu.

Cette distinction possède une portée spirituelle durable.

Les Écritures montrent à plusieurs reprises que la connaissance d'une vérité ne conduit pas nécessairement à l'obéissance.

L'endurcissement de Pharaon constitue l'une des illustrations les plus marquantes de cette réalité.

7.8. Une progression vers le jugement des hommes

La cinquième plaie frappe les troupeaux.

La sixième atteint directement les hommes et les animaux par des ulcères.

Cette succession marque une nouvelle étape dans le récit.

Les conséquences des jugements deviennent plus directement corporelles.

Exode 9.10-11 rapporte que les ulcères atteignent les Égyptiens et leurs magiciens.

Ces derniers ne peuvent plus se tenir devant Moïse.

Le contraste est significatif.

Au commencement des plaies, les magiciens avaient tenté de reproduire certains signes.

Lors de la troisième plaie, ils avaient reconnu leur incapacité et déclaré qu'il s'agissait du doigt de Dieu (Exode 8.15).

Lors de la sixième, ils deviennent eux-mêmes victimes du jugement.

La progression révèle ainsi l'impuissance croissante des représentants religieux égyptiens.

La cinquième plaie prépare cette étape en manifestant déjà la vulnérabilité des animaux et des ressources du royaume.

7.9. Les principaux enseignements du récit

La cinquième plaie rassemble plusieurs enseignements fondamentaux.

Premièrement, Dieu demeure souverain sur la création. Les animaux et les ressources naturelles dépendent de sa volonté. Leur importance économique ou religieuse ne leur confère aucune indépendance à l'égard du Créateur.

Deuxièmement, les richesses humaines sont fragiles. La prospérité d'une nation peut être considérable sans constituer une garantie absolue de sécurité.

Troisièmement, Dieu demeure fidèle à son alliance. La préservation des troupeaux israélites confirme son engagement envers le peuple qu'il prépare à délivrer.

Quatrièmement, le jugement divin est précis. Le fléau est annoncé, son moment est fixé et ses limites sont déterminées.

Cinquièmement, la connaissance ne produit pas automatiquement l'obéissance. Pharaon fait vérifier le signe, mais persiste dans son refus.

Sixièmement, l'obstination humaine possède des conséquences collectives. Le refus du souverain prolonge une confrontation qui affecte l'ensemble du royaume.

Enfin, la cinquième plaie prépare une intensification des jugements. Après la mortalité animale, la sixième plaie atteindra directement les corps humains.

Ces enseignements montrent que la cinquième plaie ne constitue pas seulement un épisode de destruction économique.

Elle appartient à une révélation progressive de la souveraineté divine, de la fidélité de Dieu et de la responsabilité humaine.

8. Conclusion générale - La cinquième plaie : la souveraineté de Dieu sur la vie et les richesses

La cinquième plaie d'Égypte marque une étape décisive dans la confrontation entre l'Éternel et Pharaon. En frappant les troupeaux égyptiens tout en préservant ceux d'Israël, Dieu manifeste son autorité sur la vie animale, les ressources économiques et les limites du jugement. Le fléau révèle la fragilité de la prospérité humaine et l'impuissance des représentations religieuses à garantir la protection du royaume. Malgré l'accomplissement précis de la parole divine, Pharaon persiste dans son refus. La cinquième plaie devient ainsi un témoignage de la souveraineté du Créateur, de sa fidélité à l'alliance et de la gravité de l'endurcissement humain.

8.1. Un jugement qui atteint les fondements de la prospérité égyptienne

La cinquième plaie frappe une ressource essentielle à la vie économique de l'Égypte.

Les troupeaux contribuaient à l'agriculture, aux transports, à l'alimentation et à différents aspects de la vie sociale.

Leur mortalité représentait donc une perte importante.

Contrairement aux premières plaies, qui avaient principalement perturbé l'environnement et les conditions de vie, celle-ci entraîne la disparition d'une partie des richesses animales du royaume.

Le jugement révèle ainsi la fragilité de la prospérité humaine.

L'Égypte possède une organisation politique puissante et des ressources considérables, mais elle ne peut empêcher l'accomplissement de la parole divine.

Cette réalité rappelle que les richesses matérielles, aussi importantes soient-elles, ne constituent pas une garantie absolue de sécurité.

8.2. Une démonstration de la souveraineté du Créateur

La cinquième plaie manifeste l'autorité de Dieu sur la vie animale.

Les animaux appartiennent à l'ordre créé.

Ils dépendent du Créateur pour leur existence et leur subsistance.

La mortalité du bétail égyptien révèle cette dépendance.

Elle montre également que Dieu peut déterminer le moment et les limites d'un jugement.

Le fléau est annoncé pour le lendemain.

Il atteint les troupeaux égyptiens concernés.

Les animaux israélites sont préservés.

Cette précision souligne que le jugement ne constitue pas une puissance indépendante de Dieu.

Il s'accomplit selon sa volonté.

La cinquième plaie manifeste donc une souveraineté qui s'étend à la création, à la vie et aux circonstances de l'histoire.

8.3. La fragilité des protections religieuses de l'Égypte

Dans la religion égyptienne, plusieurs animaux possédaient une signification sacrée.

Le taureau Apis était vénéré comme une manifestation vivante du dieu Ptah.

La déesse Hathor était fréquemment représentée sous une forme bovine et associée à la maternité, à la fécondité et à la protection.

La mortalité du bétail pouvait ainsi posséder une portée religieuse importante.

Elle révélait la vulnérabilité des animaux auxquels les Égyptiens attribuaient parfois une valeur sacrée.

Cependant, Exode 9.1-7 ne mentionne explicitement ni Apis ni Hathor.

Le rapprochement avec ces cultes doit donc être compris comme une interprétation fondée sur le contexte religieux égyptien.

La signification théologique générale demeure néanmoins claire.

Le Dieu d'Israël exerce son autorité sur la création et manifeste sa supériorité sur les puissances religieuses de l'Égypte.

8.4. La fidélité de Dieu envers Israël

La préservation des troupeaux israélites constitue l'un des signes les plus importants de la cinquième plaie.

Dieu annonce qu'il établira une distinction entre les animaux appartenant à Israël et ceux des Égyptiens.

Cette distinction s'accomplit conformément à sa parole.

Elle manifeste la fidélité divine envers le peuple de l'alliance.

Dieu avait promis à Abraham que sa descendance serait délivrée après une période d'oppression (Genèse 15.13-14).

La sortie d'Égypte constitue l'accomplissement de cette promesse.

La préservation des troupeaux participe à la préparation de cette délivrance.

Elle permet aux Israélites de conserver des ressources qui les accompagneront dans le désert et participeront à leur vie communautaire et religieuse.

La cinquième plaie montre ainsi que Dieu ne se contente pas de juger l'oppresseur.

Il prépare également l'avenir de ceux qu'il délivre.

8.5. L'endurcissement de Pharaon : le refus malgré la confirmation du signe

La réaction de Pharaon constitue l'élément final du récit.

Le souverain fait vérifier la situation des troupeaux israélites.

Il reçoit la confirmation qu'aucun animal appartenant à Israël n'a péri.

La distinction annoncée par Dieu est donc établie.

Pourtant, Pharaon refuse toujours de libérer le peuple.

Cette attitude révèle la profondeur de son endurcissement.

Le souverain ne manque pas simplement d'informations.

Il persiste dans son opposition malgré l'accomplissement du jugement.

Le récit souligne ainsi que la connaissance d'un signe ne conduit pas nécessairement à l'obéissance.

L'endurcissement du cœur peut se maintenir malgré les avertissements et les manifestations de la puissance divine.

Cette résistance prépare la poursuite des jugements.

8.6. Une étape vers la délivrance d'Israël

La cinquième plaie ne provoque pas encore la libération du peuple.

Pharaon demeure inflexible.

Cependant, le projet divin continue de progresser.

Chaque jugement révèle davantage les limites de la puissance égyptienne.

Chaque avertissement souligne la responsabilité du souverain.

Chaque distinction établie entre Israël et l'Égypte confirme la fidélité de Dieu à son alliance.

La sixième plaie atteindra directement les hommes et les animaux par des ulcères.

La confrontation entrera ainsi dans une nouvelle phase.

La mortalité du bétail constitue donc une étape importante, mais non l'aboutissement de la délivrance.

Elle prépare les jugements suivants et conduit progressivement vers la Pâque et la sortie d'Égypte.

8.7. Conclusion finale

La cinquième plaie révèle la souveraineté de Dieu sur la vie, les richesses et les nations.

Elle frappe une ressource essentielle de l'Égypte, tout en préservant les troupeaux d'Israël.

Elle démontre que les protections matérielles et religieuses ne peuvent empêcher l'accomplissement de la volonté divine.

Elle confirme également la fidélité de Dieu envers le peuple qu'il a choisi de délivrer.

Mais elle révèle surtout la gravité de l'endurcissement humain.

Pharaon constate le jugement, vérifie la distinction annoncée et refuse pourtant d'obéir.

La cinquième plaie montre ainsi que la puissance divine peut être manifestée avec évidence sans que l'homme accepte nécessairement de reconnaître son autorité.

Au cœur du récit demeure une conviction fondamentale : l'Éternel est le Créateur et le maître de toute vie. Les richesses humaines passent, les puissances politiques sont limitées, mais sa parole demeure et ses promesses s'accomplissent.

LEXIQUE

Analyse de Matthieu 24.3-51 — Voici une analyse exégétique verset par verset de Matthieu 24.3-51. Matthieu 24.3 Les disciples interrogent le Messie Jésus en privé sur trois événements : la destruction du Temple, sa venue, et la fin du monde.
INF170 · https://schilo.org/inf170-analyse-de-matthieu-24-3-51/

La déesse égyptienne Hathor — Hathor est l’une des divinités les plus fascinantes et les plus polyvalentes du panthéon égyptien. Elle est à la fois douce et redoutable, maternelle et cosmique, proche des humains et liée aux forces primordiales.
INF264 · https://schilo.org/inf264-la-deesse-egyptienne-hathor/

Le dieu égyptien Apis — Apis est l’un des dieux les plus anciens et les plus vénérés d’Égypte. Il se manifeste sous la forme d’un taureau vivant, choisi pour ses marques sacrées.
INF263 · https://schilo.org/inf263-le-dieu-egyptien-apis/

Le Mont des Oliviers — Le mont des Oliviers constitue l'un des lieux les plus importants de la géographie biblique. Situé à l'est de Jérusalem, il est séparé de la ville par la vallée du Cédron (2 Samuel 15.30 ; Jean 18.1).
INF305 · https://schilo.org/inf305-le-mont-des-oliviers/

La nature du cœur de l’homme — Cette question sur la nature du cœur de l’homme, touche à l’un des grands débats théologiques et anthropologiques de toute la tradition biblique : la nature du cœur humain. La parabole du semeur illustre cette tension entre réceptivité naturelle et transformation nécessaire.
INF155 · https://schilo.org/inf155-la-nature-du-coeur-de-lhomme/

Parabole ou métaphore — Le nombre de parabole dans les Evangiles varie considérablement en fonction des différents chercheurs. Certaines sont définies directement dans le texte où nous trouvons que le Messie Jésus annonce une parabole.
INF181 · https://schilo.org/inf181-parabole-ou-metaphore/

Les romains — En l’an -63 av. J.-C. le général romain Pompée, envahi le territoire d’Israël et prend Jérusalem.
INF004 · https://schilo.org/inf004-les-romains/

YHWH — Le tétragramme YHWH est le nom propre de Dieu utilisé dans la Bible hébraïque. Nom de Dieu : YHWH est considéré comme le nom le plus sacré de Dieu dans le judaïsme.
INF038 · https://schilo.org/inf038-yhwh/

POUR ALLER PLUS LOIN

ANNEXE	ANX181 – La mortalité du bétail égyptien : portée du jugement et cohérence du récit biblique https://schilo.org/anx181-la-mortalite-du-betail-egyptien-portee-du-jugement-et-coherence-du-recit-biblique/
ANNEXE	ANX182 – Le taureau Apis : culte, symbolisme et portée théologique de la cinquième plaie https://schilo.org/anx182-le-taureau-apis-culte-symbolisme-et-portee-theologique-de-la-cinquieme-plaie/
ANNEXE	ANX183 – Hathor : la déesse-vache, la fécondité et la protection dans la religion égyptienne https://schilo.org/anx183-hathor-la-deesse-vache-la-fecondite-et-la-protection-dans-la-religion-egyptienne/
ANNEXE	ANX184 – La maladie du bétail : le sens du terme hébreu : « deber » et les hypothèses sanitaires https://schilo.org/anx184-la-maladie-du-betail-le-sens-du-terme-hebreu-deber-et-les-hypotheses-sanitaires/
ANNEXE	ANX185 – Les conséquences économiques et sociales de la cinquième plaie en Égypte https://schilo.org/anx185-les-consequences-economiques-et-sociales-de-la-cinquieme-plaie-en-egypte/
ANNEXE	ANX186 – La distinction entre Israël et l’Égypte : protection divine, alliance et délivrance https://schilo.org/anx186-la-distinction-entre-israel-et-legypte-protection-divine-alliance-et-delivrance/
ANNEXE	ANX187 – La cinquième plaie dans la progression des dix jugements d’Égypte https://schilo.org/anx187-la-cinquieme-plaie-dans-la-progression-des-dix-jugements-degypte/
ANNEXE	ANX188 – La cinquième plaie et la responsabilité de Pharaon : avertissement, jugement et endurcissement https://schilo.org/anx188-la-cinquieme-plaie-et-la-responsabilite-de-pharaon-avertissement-jugement-et-endurcissement/
ANNEXE	ANX189 – La cinquième plaie et les enseignements bibliques sur la souveraineté de Dieu https://schilo.org/anx189-la-cinquieme-plaie-et-les-enseignements-bibliques-sur-la-souverainete-de-dieu/
THÈME	Exode et confrontation avec Pharaon https://schilo.org/theme/exode-et-confrontation-avec-pharaon/
THÈME	Histoire biblique https://schilo.org/theme/histoire-biblique/
SÉRIE	Plaies d'Égypte https://schilo.org/serie/plaies-degypte/
ÉTUDE PRÉCÉDENTE	PLA006 - La cinquième plaie d’Égypte : la mort du bétail https://schilo.org/pla006-la-cinquieme-plaie-degypte-la-mort-du-betail/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/pla006-la-cinquieme-plaie-degypte-la-mort-du-betail-academique/, exportée le 09/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.